



2022

**MAIF, INVESTISSEUR
RESPONSABLE ET ENGAGÉ**



MAIF

RAPPORT DU GROUPE MAIF



**CONVAINCUS QUE SEULE
UNE ATTENTION SINCÈRE
PORTÉE À L'AUTRE ET
AU MONDE PERMET
DE GARANTIR UN RÉEL
MIEUX COMMUN, NOUS, MAIF,
PLAÇONS CETTE ATTENTION
AU CŒUR DE CHACUN DE
NOS ENGAGEMENTS ET DE
CHACUNE DE NOS ACTIONS.**

C'est notre raison d'être, ce que nous faisons aujourd'hui et que nous continuerons à faire demain.

Face à des enjeux de fracture sociale, d'urgence climatique et de rupture numérique qui s'amplifient, nous prenons nos responsabilités en tant qu'assureur militant, employeur responsable, acteur économique citoyen.

Comment ? En soupesant sans relâche chacune de nos décisions, chacun de nos actes, chacun de nos choix, pour qu'ils génèrent un impact positif.

Militants depuis plus de quatre-vingts ans, nous voulons aller encore plus loin dans nos engagements, et nous le ferons avec vous.

Cela peut paraître ambitieux pour un assureur. Pour un assureur militant, c'est un projet enthousiasmant.



édito

Pénuries, inflation, événements climatiques d'ampleur exceptionnelle, l'année 2022 nous a confrontés à la réalité des défis climatiques et sociaux auxquels il nous faut collectivement faire face. Dans ce contexte, MAIF a démontré la performance et la pertinence de son modèle. Performance, parce que l'entreprise continue d'attirer de nouveaux sociétaires et a renforcé sa solidité financière. Pertinence, parce que sa singularité lui permet de répondre à certains enjeux cruciaux de notre temps : faire de la transition écologique une réalité et construire une société plus solidaire.

Cette double ambition est pleinement incarnée par notre démarche d'investissement, renforcée en 2022. À travers celle-ci, MAIF contribue à l'émergence de projets et modèles d'entreprises alignés avec ses critères d'investissement responsable au plan environnemental et social.

La transition écologique d'abord. En 2022, le groupe MAIF, dans le cadre de son engagement au sein de la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) s'est fixé trois objectifs prioritaires d'ici 2025 : réduire l'empreinte carbone de ses investissements, augmenter le financement de la transition énergétique et écologique et mener une démarche d'engagement auprès des 20 entreprises les plus émettrices de son portefeuille et des 20 principales sociétés de gestion avec lesquelles elle opère. Cette feuille de route doit permettre à MAIF d'aligner, d'ici 2030, ses portefeuilles d'investissements sur une trajectoire au plus près d'un réchauffement climatique limité à + 1,5° C.

Aborder l'impact écologique par le seul prisme de la réduction des émissions de gaz à effet de serre serait incomplet et insuffisant. En décembre 2022, la COP 15 biodiversité a rappelé l'urgence à agir pour limiter la destruction de la nature et l'érosion des services écosystémiques. Dès 2020, le groupe MAIF s'est intéressé à l'impact de ses investissements sur la biodiversité en l'intégrant dans son analyse ESG et dans son dialogue avec ses parties prenantes. Fort de cette expérience, le groupe formalisera, cette année, une stratégie de ses investissements dédiée à la biodiversité.

La solidarité ensuite. L'engagement auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire et la contribution à des projets qui mettent l'homme au cœur de leurs réflexions sont des axes historiques de la politique d'investissement de MAIF. Depuis plusieurs années, la part sociale des investissements du groupe augmente et il a été décidé de renforcer notre ambition sur ce pilier en formalisant, fin 2022, une stratégie sociale des investissements. Elle permettra à MAIF de développer son soutien à des projets apportant une réponse à des problématiques sociales : égalité des chances, inclusion, services à des populations vulnérables...

Ce rapport ESG et climat 2022 illustre notre ambition d'impact et de contribution au développement d'initiatives porteuses de solutions solidaires et écologiques. C'est le sens de notre ADN militant, humaniste, mutualiste. C'est la conviction que nous avons affirmée en devenant société à mission : l'engagement est la clé de notre pérennité.

Yves Pellicier, président du groupe MAIF
Pascal Demurger, directeur général de la MAIF

SOMMAIRE

MAIF, INVESTISSEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ

18 UN ENGAGEMENT COLLECTIF GARANT DE L'INTÉRÊT DES SOCIÉTAIRES

- 20** La gouvernance MAIF, garante des intérêts des sociétaires
- 24** Des ressources au service de la démarche d'investissement responsable MAIF
- 25** MAIF, acteur de la communauté internationale et l'écosystème financier

26 UNE DÉMARCHE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ANCRÉE DANS LA GESTION D'ACTIFS

- 28** Les principes clefs de la démarche
- 30** Une ambition sans cesse renouvelée, pilotée par la part ISR
- 31** La politique d'investissement responsable appliquée à la gestion directe
- 36** Les exigences de la démarche d'investissement responsable MAIF pour la gestion déléguée

40 UNE STRATÉGIE SOCIALE DES INVESTISSEMENTS INCARNANT LES VALEURS MAIF

- 42** Un prolongement de l'identité sociale MAIF
- 43** Contribuer à apporter des réponses aux enjeux sociaux chers à la MAIF
- 44** Les investissements sur les thématiques sociales nourrissant la part sociale
- 46** L'impact pour horizon

48 LE RENFORCEMENT DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE LA TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE

50 La stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris

57 Des indicateurs permettant de mesurer le déploiement de la stratégie climat des investissements

61 L'évaluation du portefeuille MAIF au regard de la Taxonomie européenne

62 Des indicateurs pour suivre les risques climatiques

66 UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ PRAGMATIQUE EN COURS DE DÉFINITION

68 Intégrer les objectifs de long terme relatifs à la préservation et la restauration de la biodiversité

70 L'évaluation de l'empreinte biodiversité des investissements

71 L'évaluation de la dépendance des investissements financiers aux services écosystémiques

74 Des investissements en faveur de la biodiversité

76 UNE OFFRE D'ÉPARGNE RESPONSABLE ET LABELLISÉE

78 Des labels gages de confiance

81 La classification des produits financiers selon le règlement UE/2019/2088, dit «SFDR»

82 Une communication active auprès des sociétaires et du grand public

84 ANNEXES

86 Informations méthodologiques

92 Glossaire

95 Liens vers les autres politiques de durabilité

Récapitulatif de la démarche d'investissement responsable déployée par le groupe MAIF

En tant qu'investisseur institutionnel, l'assureur investit sur les marchés financiers les cotisations et l'épargne de ses sociétaires et adhérents. Il doit pouvoir répondre à leurs besoins en cas d'accident ou de coup dur, et fait, pour cela, fructifier l'argent qui lui est confié.

Il porte donc une responsabilité fiduciaire, qui implique de trouver le bon équilibre entre rendement financier et maîtrise des risques. Inéluctablement, par ses choix d'investissement, MAIF finance l'économie réelle. MAIF souhaite que cette économie soit sociale, solidaire, inclusive, équitable. Elle a conscience des enjeux environnementaux et sociétaux du monde contemporain

et priorise ses objectifs. Même s'il reste encore relativement méconnu des Français, l'investissement socialement responsable a fortement progressé depuis que les Nations Unies en ont défini les contours en 2006. Tant mieux, car ce n'est qu'au prix d'une démarche collective et massive que les investisseurs feront prendre un tournant véritable aux marchés financiers. MAIF est un acteur de longue date de l'investissement socialement responsable et déploie une démarche alignée sur les valeurs humanistes et militantes de la mutuelle, sa raison d'être et sa mission.

La déclinaison de la raison d'être dans les investissements

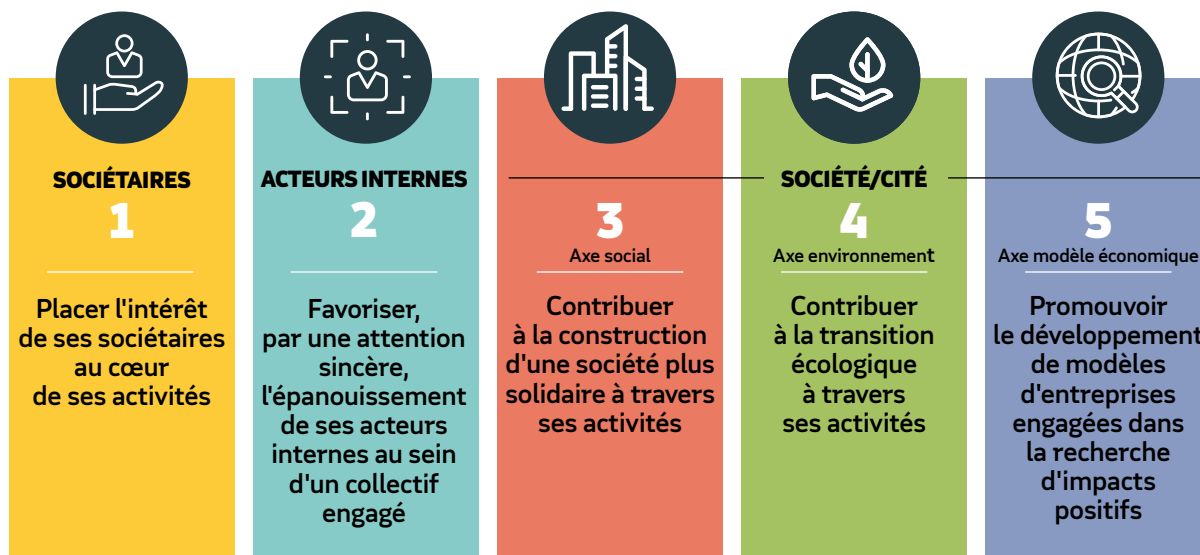
Avec le souci permanent de l'impact positif de ses activités, MAIF a franchi un jalon fondamental dans sa démarche RSE en 2020 avec l'adoption de la qualité d'entreprise à mission (tout comme sa filiale MAIF Avenir puis sa filiale MAIF VIE en 2021). MAIF est ainsi l'une des premières grandes entreprises françaises et la première société d'assurance à adopter ce statut ouvert par la loi Pacte, relative à la croissance et à la transformation des entreprises.



Sa raison d'être est la suivante :
Convaincus que seule
une attention sincère portée
à l'autre et au monde permet de garantir
un réel mieux commun, nous, MAIF,
plaçons cette attention au cœur
de chacun de nos engagements
et de chacune de nos actions.



**Cette raison d'être est déclinée en 5 objectifs statutaires
qui sont pérennes, publics et mesurables.**



Aujourd'hui, première entreprise à mission qui fait de l'attention sincère portée à l'autre sa raison d'être, MAIF agit pour un réel mieux commun à travers l'ensemble de ses activités. La mission irrigue toutes les activités du groupe et notamment l'investissement à travers la déclinaison des objectifs statutaires dans la politique d'investissement responsable.

La stratégie ISR du groupe MAIF contribue à 4 des 5 objectifs sociaux et environnementaux de l'entreprise :

- placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités à travers son offre d'épargne ;
- contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités ;
- contribuer à la transition énergétique et écologique à travers ses activités ;
- promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.

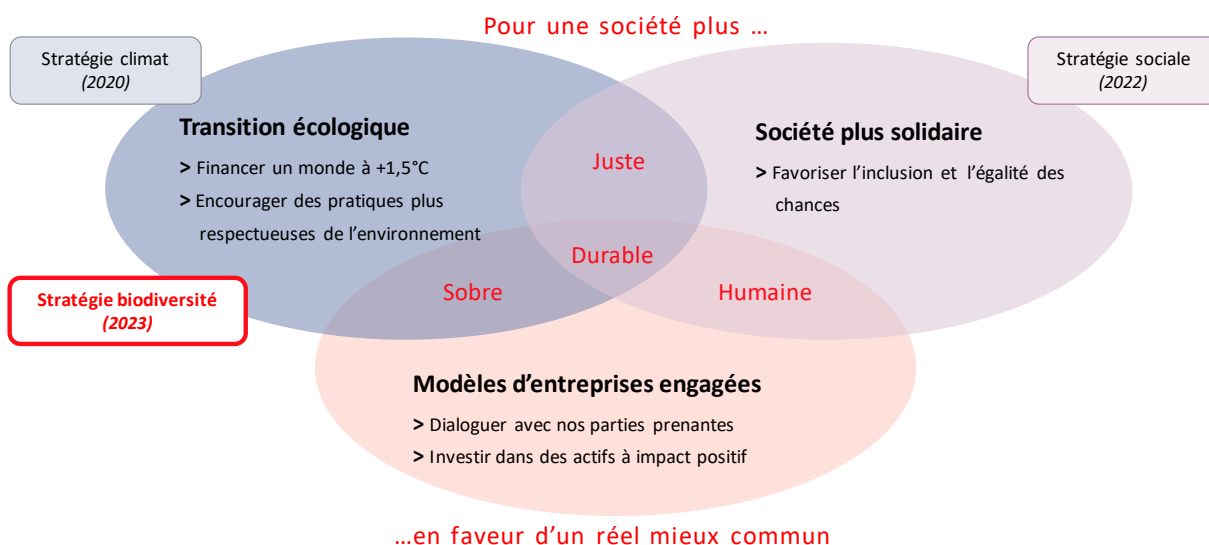
La démarche d'investisseur de MAIF a ainsi pris une nouvelle dimension avec le statut d'entreprise à mission. Désormais l'adéquation de la stratégie d'investissements à la mission du groupe MAIF constitue la principale boussole de la direction des Investissements et des Placements MAIF pour définir et mesurer sa contribution aux enjeux du développement durable.

En tant qu'entreprise à mission, MAIF souhaite, à chaque fois que cela est possible, générer via ses investissements un impact positif sur l'environnement et la société.

La stratégie d'investissement responsable se décline autour des 3 axes sociétaux de la mission, à savoir la construction d'une société plus solidaire, la contribution à la transition écologique et le développement de modèles d'entreprises engagées.

Pour s'assurer d'avoir une contribution au mieux commun via ses investissements, MAIF a défini une nouvelle feuille de route ISR afin que ses investissements s'inscrivent dans la recherche d'une société plus juste, plus sobre, plus humaine et durable.

Déclinaison de la mission dans la stratégie ISR



Des stratégies spécifiques permettent d'adresser plus particulièrement les enjeux sociaux ou environnementaux. En 2023, une stratégie relative à la préservation de la biodiversité sera établie. La promotion de modèle d'entreprises engagées est déployée sur l'ensemble de la démarche d'investissement responsable portée par le groupe MAIF.

La déclinaison de la mission de MAIF et de MAIF VIE s'appuie sur une démarche responsable solide, développée de longue date, au service des sociétaires et des épargnants du groupe MAIF et de la société.



Périmètre du rapport

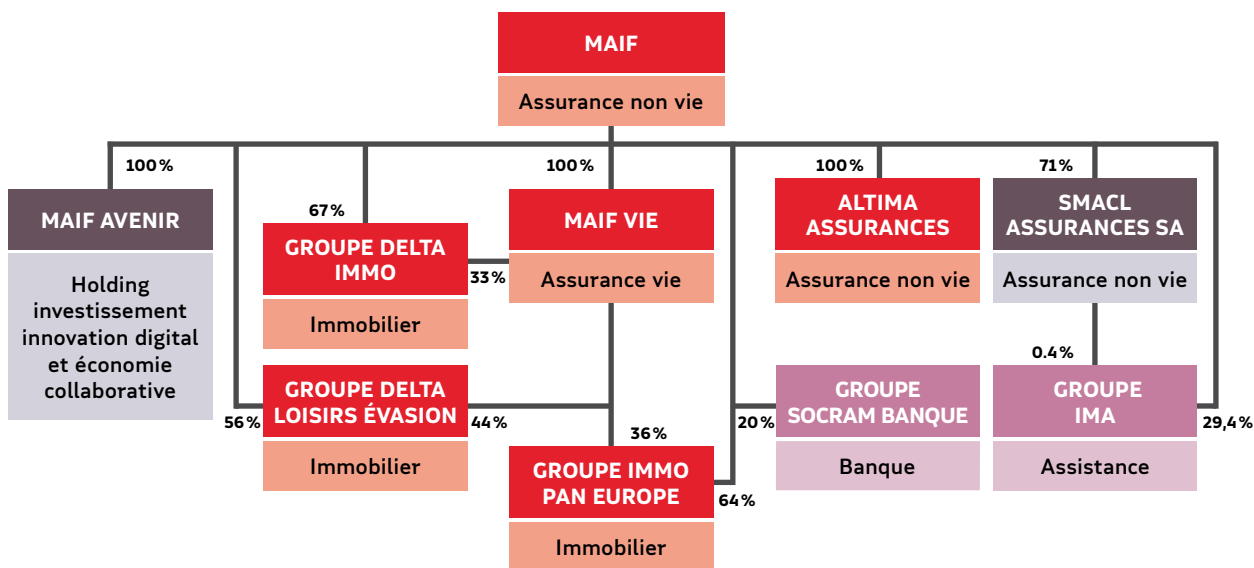
Les informations communiquées dans le présent rapport portent sur les actifs financiers de MAIF, MAIF VIE et Altima Assurances regroupées sous l'appellation « groupe MAIF » ou « MAIF ». Ces actifs viennent en couverture des engagements d'assurance et de l'épargne des souscripteurs des contrats d'assurance vie en euros distribués par la filiale d'assurance vie MAIF VIE.

Sauf mention contraire, les informations présentées dans le présent rapport ne couvrent pas :

- l'immobilier d'exploitation ;
- les participations stratégiques dans des entités comme Socram Banque ou Inter Mutuelles Assistance ;
- les filiales d'investissement MAIF Avenir et MAIF Impact ;
- la filiale SMACL Assurances, dont la gestion d'actifs a été confiée à MAIF à partir de février 2023 ;
- les montants investis dans les unités de compte par les adhérents des contrats d'assurance vie multisupport.

Seul le chapitre 6 intitulé « Une offre d'épargne responsable et labellisée » porte spécifiquement sur MAIF VIE (actifs financiers représentatifs des fonds en euros et unités de compte).

Les informations détaillées relatives à l'actif général de MAIF VIE (intégrant le fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire), au fonds en euros du Plan Épargne Retraite Responsable et Solidaire (PER) et aux unités de compte qui accompagnent les contrats d'assurance vie et d'épargne retraite proposés par MAIF VIE sont disponibles dans le rapport réglementaire dédié prévu à l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier sur la page entreprise.maif.fr/entreprise/nos-resultats/rapports-esg-et-climat.



■ Entités comprises dans le périmètre du rapport

■ Entités consolidées par intégration globale.

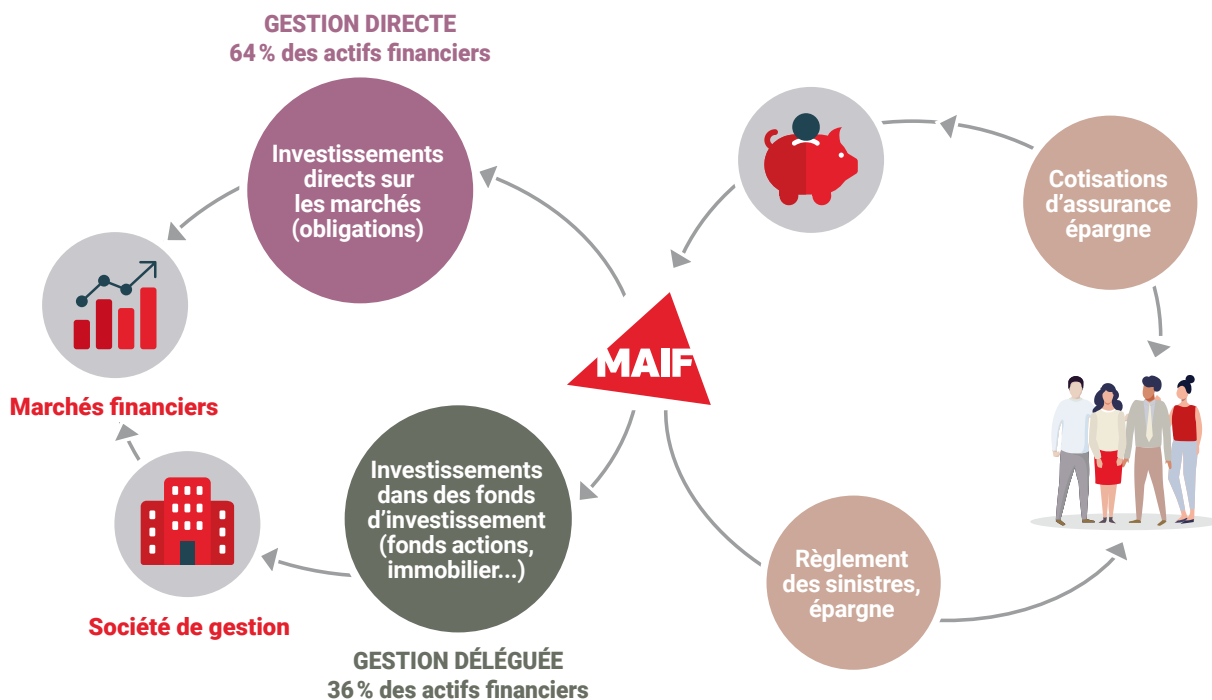
■ Entités consolidées par mise en équivalence.

Groupe Delta Immo : Delta Immo, Delta Falguière, Pommerim, Delta Rue Monsieur, Paludate, Delta Galilée, Delta Réaumur et Delta Trévise.

Groupe Immo Pan Europe : Immo Pan Europe, Immo Pan 1, IPE Fort Neipperg, Immo Pan 2, IPE Froissart Lanro SPV et Misor SPV.

Groupe Delta Loisirs Évasion : OPCI Delta Loisirs Évasion et SAS Delta Loisirs Évasion.

Répartition des actifs financiers de MAIF



Au 31 décembre 2022, dans le périmètre du présent rapport, le groupe MAIF gère

18 Md€ d'actifs financiers. 7 milliards d'euros proviennent des cotisations versées par les assurés de MAIF et d'Altima Assurances, tandis que 11 milliards d'euros sont issus des contrats d'assurance vie en euros souscrits auprès de MAIF VIE, la filiale d'assurance vie de MAIF.

64 % des actifs financiers de MAIF sont directement gérés par MAIF (« gestion directe »). Il s'agit d'investissements dans les obligations d'États et d'entreprises émises en euros.

36 % des investissements nécessitent des ressources importantes et des compétences très variées et sont confiés à des sociétés de gestion (« gestion déléguée »).

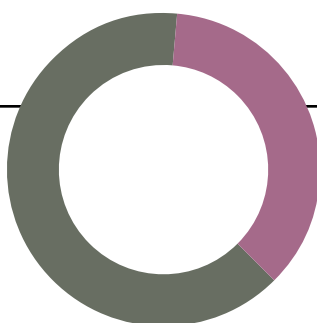
En règle générale, dans le cadre de sa gestion déléguée, MAIF privilégie les investissements dans des fonds ouverts à d'autres investisseurs. Ainsi, les fonds gérés exclusivement pour MAIF par des sociétés externes ne représentent que 28 % de ses investissements en gestion déléguée, soit 10 % des actifs financiers.

Répartition des actifs financiers du groupe MAIF au 31 décembre 2022

Gestion directe

64 %

- Liquidités 1,8 %
- Obligations d'États 25,1 %
- Obligations d'entreprises 36,8 %



Gestion déléguée

36 %

- Fonds d'obligations 3,6 %
- Fonds de dette privée 6,2 %
- Fonds monétaires 1,5 %
- Fonds d'obligations convertibles 2,9 %
- Fonds actions 7,2 %
- Fonds de capital investissement 2,0 %
- Fonds d'immobilier 10,6 %
- Fonds d'infrastructures 1,6 %
- Fonds diversifiés 0,7 %

Le groupe MAIF, assureur militant

La démarche d'investissement responsable déployée sur les actifs financiers de MAIF est la manifestation d'une volonté de contribuer positivement à la résolution des grands défis que sont la transition écologique, le développement d'une société plus solidaire et l'émergence d'entreprises engagées en faveur d'une société plus durable. Elle s'appuie sur des analyses systématiques des critères de durabilité des émetteurs et des politiques d'investissement responsable des sociétés de gestion partenaires avant toute décision d'investissement, avec un suivi *a minima* annuel, dans une démarche d'amélioration continue.

Cette démarche est appliquée à tous les investissements : actions ou obligations d'entreprises, obligations souveraines, actifs immobiliers ou d'infrastructures, grâce à des critères adaptés à chaque classe d'actifs. Elle s'articule autour de trois préoccupations :

- l'exclusion, dans la gestion en direct et les fonds dédiés, des activités ayant les impacts les plus néfastes pour l'environnement ou la vie humaine¹ ;
- la sélection d'investissements qui prennent en compte, systématiquement, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et contribuent à la transition écologique, à la réduction des inégalités et à la promotion de modèles d'entreprises engagées;

- le dialogue avec les parties prenantes, afin de les sensibiliser à cette démarche et de les engager dans cette voie.

L'année écoulée a été une fois de plus marquée par le renforcement de la politique d'investissement responsable de MAIF, et l'orientation des investissements vers des thématiques environnementales et sociales. Les objectifs d'investissements sur ces thématiques ont par ailleurs été renforcés entre 2021 et 2022 et le seront de nouveau en 2023.

L'année 2022 a également constitué la troisième année pour MAIF en tant qu'entreprise à mission. Cela s'est traduit par des échanges plus fréquents et nourris avec les comités de Mission et par l'alignement des feuilles de route annuelles de MAIF et de MAIF VIE avec leur feuille de route mission. De plus, l'année 2023 sera celle du lancement du plan stratégique 2023-2026. A cette occasion, la stratégie climat des investissements s'ancrera désormais dans la stratégie globale climat au niveau du groupe MAIF intégrant, en complément des investissements, les activités d'assureur et d'employeur, pilotée par un comité de direction climat nouvellement créé.

1. États n'ayant pas aboli la peine de mort ainsi que entreprises du secteur de l'armement, du tabac, actives dans le charbon, les énergies fossiles non conventionnelles, le pétrole, ou qui contreviennent aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

MAIF fut parmi les premiers assureurs à déployer, dès 2009, une démarche d'investisseur responsable et s'intègre, depuis, dans une démarche de progrès constant. Depuis 2016, MAIF mesure et se fixe des objectifs annuels

croissants sur la part de ses investissements qui prennent en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) lors de ses décisions d'investissement, appelée part ISR.

Objectif 2023

Atteindre 92 % de part ISR.

Donnée au 31/12/2022

91 % de part ISR.

Par ailleurs, depuis 2021, les contrats d'assurance vie et d'épargne retraite de MAIF VIE, la filiale d'assurance vie de MAIF, proposent une gamme de quatorze unités de compte entièrement labellisée. Depuis 2022, le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est détenteur du label Finansol.

Une stratégie sociale en faveur des enjeux chers à MAIF

En 2022, le conseil d'administration a validé la stratégie sociale des investissements, dont l'ambition est de favoriser l'inclusion et l'égalité des chances, avec pour objectif d'intensifier les investissements visant à faciliter l'accès à l'emploi pour tous, à permettre au plus grand nombre d'accéder à l'éducation et la formation et à accompagner la transition du logement et de la mobilité.

MAIF a défini un indicateur de pilotage de cette stratégie, la part sociale, déployée depuis 2021 et qui intègre tous

les actifs financiers qui ont pour objectif, via leur thèse d'investissement ou les projets financés, de répondre à une problématique sociale. Concrètement, il s'agit :

- d'obligations sociales et durables² ;
- de fonds à thématique sociale : création d'emplois en France, progrès social, logement à loyer intermédiaire, microfinance, fonds solidaires, etc.

2. Ces obligations sociales et durables sont comptabilisées dans la part sociale au prorata de leur part dédiée aux enjeux sociaux.

MAIF investit plus de 1,2 milliards d'euros dans des entreprises ou des projets qui ont pour objectif de répondre à des enjeux sociaux.

Objectif 2026

Atteindre 10 % de part sociale.

Donnée au 31/12/2022

6,7 % de part sociale

dont

476 M€

investis dans les obligations sociales et durables.

749 M€

investis dans des fonds à thématique sociale.

MAIF, toujours plus engagée en faveur de la lutte contre le changement climatique

MAIF a défini en 2020 une stratégie climat visant à inscrire ses investissements dans la trajectoire de l'Accord de Paris sur le climat en alignant, d'ici à 2030, ses portefeuilles d'investissement au plus près d'une trajectoire de réchauffement climatique limitée à + 1,5° C.

En 2021, MAIF s'est fixé pour objectif de sortir totalement du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030, et du pétrole d'ici 2040, pour atteindre ses engagements climatiques. Le point de départ de cette stratégie de sortie des énergies fossiles a consisté, de 2020 à 2022, à désinvestir des entreprises détenues en direct et via les fonds dédiés ne respectant pas les critères d'exclusion du charbon thermique, du pétrole et du gaz.

Investissements dans les combustibles fossiles

Données au 31/12/2022³

0 %

d'investissements en direct dans le secteur du pétrole.

3,6 %

d'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.

1,2 %

d'exposition, au prorata du chiffre d'affaires concerné, dans le secteur des combustibles fossiles.

3. Pour plus d'informations sur la méthodologie employée pour mesurer ces indicateurs, se référer à la partie 4 - Le renforcement des engagements en faveur de la transition climatique et écologique.

En 2021, MAIF a rejoint la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA)⁴ et a, dans ce cadre, défini un objectif de réduction de l'empreinte carbone de ses actifs financiers. MAIF a également décidé de définir des objectifs supplémentaires de part d'investissements dédiés à la transition énergétique et écologique (part verte) et d'engagement auprès de ses parties prenantes. MAIF détient plus de 2,6 milliards d'euros d'investissements dans la transition énergétique et écologique.

Aligner d'ici à 2030 les portefeuilles au plus près d'une trajectoire de réchauffement climatique limité à + 1,5° C

Objectifs à 2025

entre le 31/12/2020 et le 31/12/2024

1

- 25 % d'émissions de gaz à effet de serre

pour les investissements en actions cotées, obligations d'entreprises en gestion directe et en gestion déléguée, ainsi que les fonds dédiés d'actifs immobiliers, sur les scopes 1, 2 et 3 amont.

2

Atteindre 15 % de part verte

La part d'investissements dans la transition énergétique et écologique selon le référentiel Greenfin.

3

Engagement de dialogue

avec les 20 entreprises les plus émettrices du portefeuille détenu en direct et les 20 principales sociétés de gestion partenaires, afin de les inciter à s'aligner avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Données au 31/12/2022

888 431 tCO2eq

de gaz à effet de serre émis,
soit 57 tCO2eq par million d'euro investi.

14,3 % de part verte

soit

2 605 M€

investis dans la transition énergétique et écologique.

+ 2° C

température vers laquelle tendent les actifs financiers.

Une stratégie biodiversité formalisée pour 2023

MAIF a posé les premiers jalons de sa stratégie biodiversité en intégrant dès 2020 des critères relatifs à l'impact des activités des entreprises sur la biodiversité dans les critères environnementaux analysés en préalable aux investissements en gestion directe. L'évaluation de l'empreinte biodiversité des investissements en 2021 et la mobilisation de financements en faveur de la biodiversité constituent les premières étapes de la démarche en amont de la validation, en 2023, d'une stratégie biodiversité des investissements.

Empreinte biodiversité

Données au 31/12/2022⁵

2 357 MSA.km²

de surface de biodiversité impactée jusqu'en 2021.

32 MSA.km²

de surface de biodiversité supplémentaire impactée en 2022.

4. La *Net Zero Asset Owner Alliance* est une alliance sous l'égide de l'ONU, dont l'objectif principal est d'aider les investisseurs à intégrer les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Ses membres s'engagent à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 à travers la décarbonation de leur portefeuille.

5. Pour plus d'informations sur la méthodologie employée pour mesurer ces indicateurs, se référer au chapitre 5 - Une stratégie biodiversité pragmatique en cours de définition - du rapport ESG Climat 2022 du groupe MAIF.

Calendrier de la démarche

2006

MAIF signe les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies en faveur de la responsabilité sociale des entreprises et exclut celles qui ne respecteraient pas ces principes de ses investissements.

2009

MAIF est le premier assureur français à signer les principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.
MAIF rédige une charte ISR qui trace les grandes lignes de la politique d'investisseur responsable MAIF.
MAIF est le premier assureur à développer une gamme d'épargne responsable et solidaire.

2016

MAIF définit son premier objectif de part ISR⁶ et s'engage au déploiement d'une démarche responsable sur plus de 75% de ses actifs financiers.

2017

MAIF exclut les entreprises de l'industrie du tabac des investissements en direct et des fonds dédiés.

2018

MAIF formalise ses critères d'exclusion du charbon thermique pour les investissements en direct et les fonds dédiés.
MAIF définit son premier objectif de part verte⁷.
MAIF adhère à l'initiative Climate Action 100+⁸.

2019

MAIF est identifiée dans le Leaders' Group 2019 des PRI⁹.
MAIF renforce ses critères d'exclusion du charbon.
MAIF intègre le Forum pour l'Investissement Responsable¹⁰.

2020

MAIF devient entreprise à mission.

MAIF renforce ses critères d'exclusion du charbon.

Le conseil d'administration de MAIF adopte la stratégie Climat appliquée aux investissements, qui vise l'alignement, d'ici 2030, du portefeuille d'investissements sur une trajectoire au plus proche de + 1,5° C.

2021

MAIF définit une stratégie de sortie des énergies fossiles, avec des critères d'exclusion dès 2022 pour la gestion en direct et les fonds dédiés et un objectif de sortie totale des énergies fossiles non conventionnelles de son portefeuille d'ici 2030 et du pétrole d'ici 2040.

MAIF adhère à la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA).

MAIF définit ses premiers objectifs de part sociale.

L'activité d'assurance vie de MAIF crée une gamme d'unités de compte 100 % labellisées pour ses contrats Assurance vie Responsable et Solidaire et PER Responsable et Solidaire.

2022

- **MAIF se fixe des objectifs à horizon 2025 en termes de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements, de financement de la transition énergétique et écologique et de mobilisation de ses parties prenantes autour des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat¹¹.**
- **MAIF cède la totalité de ses positions détenues en gestion directe dans le secteur pétrolier et dans les entreprises qui ne respectent pas ses critères d'exclusion¹².**
- **MAIF lance des travaux pour améliorer la contribution de ses investissements aux objectifs internationaux en termes de biodiversité.**
- **Le conseil d'administration de MAIF adopte la stratégie sociale des investissements.**
- **Le groupe MAIF crée un Comité de Direction Climat.**
- **MAIF est récompensée par le Prix Finance Durable décerné par l'Agefi et le prix Impact d'Option Finance pour la gestion durable de ses actifs.**

6. La part ISR est la part des actifs prenant en considération les critères ESG.

7. La part verte est la part des actifs investis dans la transition écologique et énergétique.

8. L'initiative Climate Action 100+ regroupe près de 700 investisseurs et vise à inciter les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre à mener des actions plus vertueuses pour la planète.

9. Le Leaders' Group 2019 des PRI récompense la qualité de la démarche d'investisseur responsable lors de la sélection et du suivi de ses gérants externes de fonds d'actions cotées et de private equity.

10. Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

11. Ces objectifs sont décrits dans la partie 4 - Le renforcement des engagements en faveur de la transition climatique et écologique.

12. Ces critères sont décrits dans la partie 4 - Le renforcement des engagements en faveur de la transition climatique et écologique.



1

**UN ENGAGEMENT
COLLECTIF GARANT
DE L'INTÉRÊT
DES SOCIÉTAIRES**



La politique d'investissement responsable engage tout le groupe MAIF et irrigue la gestion des actifs de l'ensemble de ses sociétés. Chaque année, les orientations proposées par la direction des Investissements et des Placements (DIP) sont validées par la direction générale et le conseil d'administration de MAIF, MAIF VIE et Altima Assurances, après présentation au comité des risques d'audit et des comptes. En effet, le conseil d'administration, avec l'appui du comité de mission, a pour responsabilité de s'assurer du bon déploiement de la mission MAIF et MAIF VIE, dont l'objectif est de « développer un modèle d'entreprise dont la performance durable est fondée sur une attention sincère portée à toutes ses parties prenantes. ». La politique d'investissement responsable a vocation à participer pleinement à l'atteinte de cet objectif.

La gouvernance MAIF, garante des intérêts des sociétaires

Les organes de supervision, direction et pilotage opérationnel

La gouvernance mise en place intègre les risques de durabilité au processus de définition et de validation de la politique d'investissement, elle engage l'ensemble des parties prenantes et irrigue la gestion de l'ensemble des actifs financiers de MAIF. Les responsabilités des principaux organes de gouvernance sont réparties de la façon suivante :

- **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Organe de supervision composé de représentants des sociétaires. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social et à sa raison d'être, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il se réunit *a minima* une fois par an pour revoir la politique d'investissement responsable et valider les nouvelles orientations.

- **LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Les membres de la direction générale composent les Réunions de direction générale (RDG) et participent aux Comités dédiés aux politiques d'investissement et gestion d'actifs (COPIGA). Le directeur général, avec l'appui de la RDG participe à l'élaboration de la stratégie de l'entreprise, assure la mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le conseil d'administration et rend compte devant le conseil d'administration.

- **LA DIRECTION DES INVESTISSEMENTS ET PLACEMENTS (DIP)**

La DIP intervient tout au long du processus de gestion des placements. Le déploiement de la politique d'investissement responsable est intégré lors des différents comités internes qui se tiennent mensuellement.

- **LA GESTION DES RISQUES**

La fonction clé gestion des risques s'assure de l'adéquation de la prise de risque avec l'appétence fixée par l'entreprise. Elle a pour rôle d'apporter un regard critique sur les activités de la DIP et de superviser la démarche d'investissement responsable à travers la participation aux différents comités.

- **LE COMITÉ D'INVESTISSEMENTS**

Le comité d'investissements fait le point très régulièrement sur la conjoncture économique, sur la situation des marchés financiers, sur le niveau de risque des portefeuilles, sur les activités de gestion d'actifs financiers et la mise en œuvre de la stratégie ISR et climat réalisées par la DIP.

- **LE COMITÉ POLITIQUES D'INVESTISSEMENTS ET GESTION D'ACTIFS (COPIGA)**

Le COPIGA fait le bilan, en début d'exercice, de la démarche d'investissement responsable, valide la feuille de route pour l'année en cours de la démarche d'investissement responsable et tout nouvel élément relatif à la politique d'investissement responsable.

Les membres de la direction générale sont les suivants :

RÉUNION DE DIRECTION GÉNÉRALE (DG)	
Directeur général	Pascal DEMURGER
Directeur général délégué Direction de la Stratégie, de la Marque et des Offres	Nicolas BOUDINET
Directeur général adjoint Direction du Pilotage Économique et Finances	Luc DELAGE
Directrice générale adjointe Direction Assurance de personnes, Data et Actuariat produit	Hélène N'DIAYE
Directrice générale adjointe Direction des Richesses humaines	Évelyne LLAURO-BARRÈS
Directeur général adjoint Direction B2B	Patrick BLANCHARD
Directrice générale adjointe Direction Relation Sociétaire	Christine MATHÉ-CATHALA
Directeur général adjoint Direction Systèmes d'information	Nicolas SIEGLER

Membres du Comité politiques d'investissements et gestion d'actifs (COPIGA). Luc Delage et Hélène N'Diaye sont également membres du comité d'investissements.

Dans un souci continu d'intégration des enjeux de durabilité dans les prises de décision de l'entreprise, les cadres hors classes de MAIF disposent tous d'une rémunération variable, calculée en fonction du degré d'atteinte d'objectifs individuels et collectifs intrinsèquement

liés aux valeurs de durabilité de MAIF, sa raison d'être et sa mission. Le directeur général, le directeur général délégué et les membres de la Direction générale perçoivent une rémunération variable annuelle et une rémunération variable à long terme.



Davantage d'informations sur les politiques de rémunération du groupe MAIF et la manière dont celles-ci intègrent les risques en matière de durabilité sont disponibles dans la politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération.

Les organes d'expertise en matière de durabilité

Le comité de mission

Devenue société à mission en 2020, MAIF s'est dotée d'un comité de mission. En 2022, sept de ses dix membres sont des experts en matière de durabilité dans des domaines d'activité faisant écho au périmètre visé par les objectifs du plan stratégique. Les expertises des actuels membres du

comité de mission porte ainsi sur l'environnement, l'impact social, ou encore la finance à impact. Ce comité a pour rôle le suivi et la mesure de l'exécution des engagements de MAIF et produit chaque année un rapport disponible sur entreprise.maif.fr.

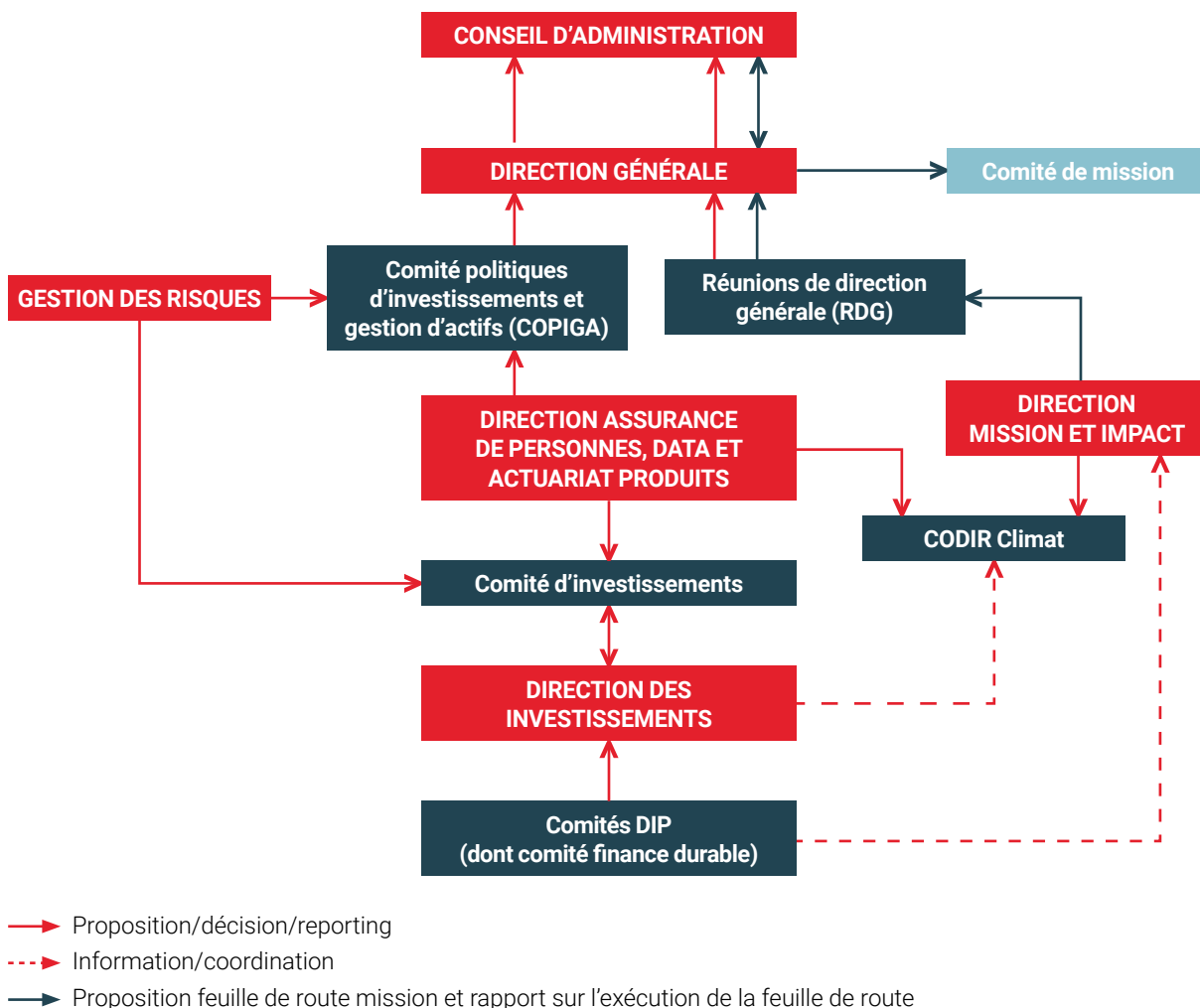
Le comité de direction climat

Le comité de direction climat a été créé au tout début de l'année 2022 dans le cadre de la formalisation d'une stratégie climat au niveau de l'entreprise et intégrée au nouveau plan stratégique 2023-2026. Cette stratégie globale climat adresse la gestion et le suivi des risques environnementaux (climat et biodiversité) de MAIF en tant qu'assureur, investisseur et employeur. La stratégie climat

des investissements, définie depuis 2020, fait désormais partie intégrante de cette stratégie globale climat. Le comité de direction climat a pour rôle la définition et l'implémentation de la stratégie climat niveau groupe par un pilotage transverse aux différentes activités du groupe.

Le processus de gouvernance de la politique d'investissement responsable

Processus de gouvernance de la stratégie d'investissement responsable de MAIF



La politique d'investissement responsable engage tout MAIF et irrigue la gestion de l'ensemble de ses sociétés. Elle fait partie intégrante des politiques d'investissements, dont les orientations sont mises à jour annuellement

sur proposition de la direction des Investissements et des Placements et dans le cadre d'échanges avec les différentes parties prenantes et instances internes.

Des ressources au service de la démarche d'investissement responsable de MAIF

L'engagement de MAIF en faveur de l'investissement socialement responsable procède de son engagement constant au service d'une société plus équitable, plus solidaire et plus durable, qui se décline dans chacun de ses actes. En prenant très tôt la mesure des enjeux du développement durable et de ses responsabilités en tant qu'investisseur institutionnel, MAIF a entamé une démarche 100% responsable et pilote ses investissements en adéquation avec ses convictions. Elle met à disposition des ressources humaines, financières et techniques au service de ses objectifs.

• RESSOURCES HUMAINES

Au sein de la direction des Investissements et des Placements, plusieurs équipes assurent l'analyse, la gestion et le suivi des enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance des investissements réalisés par MAIF, permettant la mise en place d'une gestion intégrée de l'investissement responsable :

- les quatre analystes en finance durable (soit 4 équivalents temps plein, 13 % des effectifs de la direction des Investissements et des Placements au 31 décembre 2022), chargés de la prise en considération de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance dans les décisions d'investissement ;
- les équipes de gestion, d'analyse et de reporting, qui participent également directement à la mise en œuvre et à la bonne application de la démarche d'investisseur responsable de MAIF, ainsi qu'au développement des outils d'analyse ESG et climat.

Au 31 décembre 2022, les équipes de la direction des Investissements et des Placements comptaient 37 personnes.

• RESSOURCES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES :

Les moyens financiers utilisés par le groupe MAIF pour déployer sa démarche d'investisseur responsable, accéder aux données environnementales, sociales et de gouvernance et pour les intégrer dans les décisions d'investissement représentaient 42 % des budgets d'abonnements et de prestations dédiés à la gestion des actifs financiers du groupe MAIF en 2022.

En termes d'outils, les équipes finance durable de MAIF déploient notamment leur propre méthodologie d'analyse extra-financière permettant de produire une analyse approfondie des entreprises détenues en direct et des outils d'analyse des sociétés de gestion partenaires et des fonds proposées par celles-ci. Ces outils sont décrits dans la partie 2 du présent rapport. Par ailleurs, d'autres développements techniques majeurs sont prévus dans les années à venir, notamment pour mener à bien les objectifs adoptés en 2022 sur les sujets sociaux et climatiques.

• RESSOURCES DÉDIÉES AU CONSEIL DES ÉPARGNANTS

MAIF cherche à faciliter la prise de conscience par les épargnants des impacts de leur choix d'un contrat d'assurance vie 100 % labellisé. Cela passe par l'approfondissement de la communication pour promouvoir la transparence et la diffusion de la connaissance sur l'investissement responsable. Fin 2021, à l'occasion de l'évolution des unités de compte associées au contrat Assurance vie Responsable et Solidaire et au Plan d'Épargne Retraite Responsable et Solidaire vers une gamme 100 % labellisée, les analystes en finance durable MAIF sont intervenus auprès des conseillers spécialisés dans la vente des produits d'assurance vie afin de leur présenter les spécificités environnementales, sociales et de gouvernance des nouvelles unités de compte proposées. De plus, le groupe MAIF a validé en 2022 une trajectoire pluriannuelle permettant de renforcer la présentation pédagogique de l'offre d'épargne responsable.

Un kit de formation sur l'entreprise à mission et l'offre d'épargne responsable de MAIF a été conçu par l'Université d'entreprise, à destination des conseillers spécialisés dans la vente des produits d'assurance vie. Cette formation a déjà été menée auprès de 10 % des conseillers à fin 2022 et est obligatoire pour les nouveaux arrivants.

MAIF est fière d'avoir été distinguée en 2022 par le label du meilleur conseil en épargne attribué par le magazine Challenges et ses partenaires retraite.com et Speak33, récompensant les meilleures pratiques de conseil en épargne sur le digital et via les réseaux de conseillers.

MAIF, acteur de la communauté internationale et l'écosystème financier

Convaincue que l'affirmation de son engagement et le partage de bonnes pratiques et d'expertises favorisent la mobilisation collective et permettent de construire des solutions adaptées et inclusives, MAIF s'associe à des groupes de travail et des coalitions nationales et internationales pour faire progresser l'investissement responsable en France et dans le monde. Le groupe participe ainsi à de nombreuses initiatives en faveur de la finance durable :

- groupes de travail sur l'intégration de critères ESG et climat dans les placements financiers et l'épargne et participation à la commission développement durable de France Assureurs ;
- animation de la Commission ESG d'Emergence, 1^{er} fonds de place pour l'accélération de sociétés de gestion entrepreneuriales, ayant pour principal objectif d'encourager le développement de l'investissement responsable au sein des sociétés de gestion incubées ;
- commission dédiée à l'investissement responsable de l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2i) ;
- groupes de travail de l'Institut de la Finance Durable sur l'investissement à impact et sur la réglementation appliquée à la finance durable ;

- cercle des institutionnels de Novethic, dont la vocation est d'accompagner les investisseurs désireux de renforcer leur engagement sur la finance durable ;
- groupes de travail de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de France Assureurs sur l'évaluation des risques climatiques ;
- consultations organisées par le gouvernement français et les autorités européennes sur les réglementations à venir.

En tant qu'investisseur désireux de promouvoir l'investissement responsable et durable dans son écosystème, le groupe MAIF a apporté sa signature à six lettres ouvertes en 2022. Elles sont le fruit d'un engagement collaboratif entre acteurs financiers de toutes zones géographiques, ayant pour but de faire évoluer les pratiques des acteurs économiques et inciter à une prise de conscience commune sur des sujets tels que la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, ou encore le développement de la finance à impact.

2

**UNE DÉMARCHE
D'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE ANCRÉE
DANS LA GESTION D'ACTIFS**



Pour concilier performance financière et engagement sociétal et gérer ses actifs au mieux des intérêts à long terme de ses sociétaires, MAIF améliore en permanence sa démarche d'investisseur responsable et fait évoluer sa stratégie d'investissement pour y intégrer les risques et opportunités en matière de durabilité. Elle intègre, au fil des avancées, les nouveaux enjeux du développement durable en lien avec les thématiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise, ainsi que de nouveaux outils de mesure et d'évaluation des risques et des opportunités en matière de durabilité, pour renforcer sa stratégie et affiner ses choix d'investissement.

Les principes clés de la démarche, un équilibre entre gestion des risques de durabilité et contribution au mieux commun

En tant qu'assureur et investisseur institutionnel, MAIF doit garantir sur le long terme la sécurité et la rentabilité des actifs financiers confiés par ses sociétaires à travers leurs cotisations, ainsi que ceux des adhérents de son contrat d'assurance vie et de son plan d'épargne retraite. Ces capitaux sont investis de telle sorte qu'ils lui permettent de faire face à tout instant à ses engagements d'assureur. Groupe mutualiste, l'épargne que MAIF doit préserver et qu'elle s'efforce de faire fructifier sert l'intérêt exclusif de ses sociétaires. La stratégie d'investissement responsable déployée suit la même ligne directrice et la prise en considération des enjeux extra-financiers, visant à financer un monde plus durable, contribue à maîtriser le niveau de risque des placements.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et climat analysés et intégrés aux processus d'investissements découlent d'une approche pragmatique, orientée vers l'identification et la gestion des opportunités et risques extra-financiers. La stricte application de ces critères oriente le placement de l'épargne confiée à MAIF vers des investissements prioritairement responsables, à thématique sociale et/ou environnementale et pour certains, solidaires.

La démarche ISR est développée sur la totalité de ses investissements, au même titre que l'analyse financière dans le but d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le portefeuille d'investissements. Cette analyse est réalisée selon une approche de double matérialité en permettant d'identifier à la fois les risques financiers potentiels liés à une faible prise en considération, par les entreprises, les projets ou les fonds dans lesquels MAIF investit, des enjeux liés au développement durable, et la capacité de ses investissements à répondre à des problématiques clés pour construire une économie plus solidaire, inclusive, consciente des enjeux environnementaux et sociaux.

Aussi, depuis 2020 et l'adoption du statut d'entreprise à mission par MAIF et MAIF VIE, la démarche d'investissement durable a pris une nouvelle dimension. La stratégie ISR constitue désormais un axe important de déclinaison de la mission de l'entreprise. Elle contribue à 4 de ses 5 objectifs sociaux et environnementaux :

- placer l'intérêt de ses sociétaires au cœur de ses activités,
- contribuer à la construction d'une société plus solidaire à travers ses activités,

- contribuer à la transition énergétique et écologique à travers ses activités,
- promouvoir le développement de modèles d'entreprises engagées dans la recherche d'impacts positifs.

En tant qu'entreprise à mission, MAIF souhaite, à chaque fois que cela est possible, générer via ses investissements un impact positif sur l'environnement ou la société. La raison d'être de MAIF et de MAIF VIE est déclinée dans leur stratégie d'investissement. Pour cela, MAIF peut s'appuyer sur sa démarche historique et le triptyque mis en œuvre sur l'ensemble de ses investissements :

- exclure les activités ayant des impacts néfastes pour l'environnement ou la vie humaine ;
- sélectionner des investissements qui contribuent favorablement aux enjeux sociaux ou environnementaux ;
- dialoguer avec ses parties prenantes.

Cette démarche constitue le socle de la démarche d'investisseur responsable et alimente les stratégies d'investissement en faveur du climat ou des enjeux sociaux.



Cette démarche est déployée pour l'ensemble des investissements financiers du groupe, qu'ils soient réalisés en direct ou à travers la gestion déléguée des investissements, pour le compte de MAIF, Altima Assurances et MAIF VIE (fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire ou du Plan Épargne Retraite Responsable et Solidaire). Elle est appliquée à toutes les typologies d'actifs : entreprises, États, actifs immobiliers ou d'infrastructures.

Une ambition sans cesse renouvelée, pilotée par la part ISR

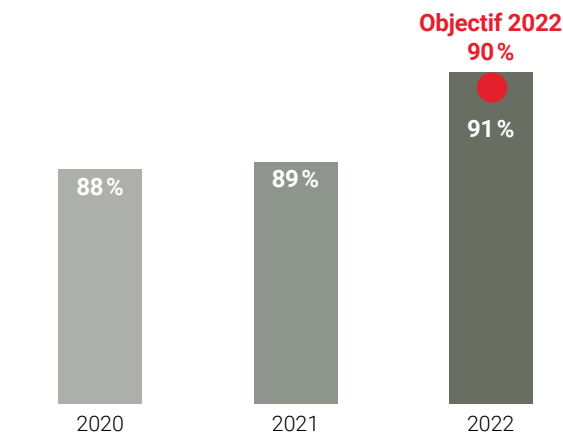
Depuis 2009 et la signature des Principes pour l'investissement responsable des Nations unies, le groupe MAIF n'a eu de cesse de faire progresser sa démarche d'investisseur responsable. Cette démarche d'amélioration continue a conduit à la définition d'engagements et d'indicateurs variés et complémentaires, rendus plus exigeants au fur et à mesure de son renforcement.

Historiquement, le groupe mesure la progression de sa démarche responsable à travers la part de son actif financier qui prend en considération les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions d'investissement, appelée « part d'investissement socialement responsable (ISR) ». Les actifs ne faisant pas partie de la part ISR sont :

- pour la gestion directe, les émetteurs non couverts par l'agence de notation ISS ESG, le fournisseur utilisé pour obtenir une notation extra-financière des entreprises.
- pour la gestion déléguée, les investissements dans des fonds qui ne prennent pas systématiquement en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) préalablement aux décisions d'investissement. Si MAIF n'effectue désormais plus de nouveaux investissements dans ce type de fonds, le reliquat de fonds encore en portefeuille est progressivement remplacé.

Enfin, une analyse ESG et climat est réalisée sur 100 % des produits d'investissement (fonds, dette d'entreprises ou d'États) préalablement à tout nouvel investissement pour le compte de MAIF.

Évolution de la part ISR



Source : MAIF.



En 2022, la part ISR du groupe MAIF est de 91 %. L'objectif minimal a été porté à 92 % pour l'année 2023.

La politique d'investissement responsable appliquée à la gestion directe

MAIF investit directement dans la dette émise sur les marchés financiers par des États et assimilés (régions, collectivités locales, agences supranationales) d'une part, et par des entreprises financières et non-financières, d'autre part. Les critères extra-financiers étudiés avant chaque

investissement sont adaptés à chacun de ces deux univers. La politique d'investissement responsable appliquée à la gestion directe est décrite de manière détaillée dans les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les dettes souveraines : primauté à l'éthique

MAIF évalue, au regard de son éthique, la capacité d'un État à intégrer le portefeuille d'investissements en direct. Les critères de sélection de ces États sont relatifs au respect de chaque vie humaine, à la capacité de l'État à générer une croissance qui profite à tous, à l'impartialité des systèmes étatiques et à la sécurité des citoyens.

Seuls les États membres de l'OCDE peuvent être financés. Parmi ceux-ci sont exclus les États n'ayant pas aboli la peine de mort dans leur constitution. En complément, les analystes en finance durable de MAIF mènent des analyses sur trois autres critères pour déterminer l'éligibilité des États concernés :

- l'indice de développement humain de l'État, retraité des inégalités (IDHI). Celui-ci doit figurer parmi les 50 meilleurs au monde ;

- le contrôle de la corruption ;
- la sécurité des citoyens.

La liste des États susceptibles de bénéficier d'un financement direct à travers la dette souveraine est établie une fois par an.

L'éligibilité de chaque État présent dans le portefeuille géré en direct est également vérifiée par les équipes en charge de la conformité des investissements. Dix États sur les trente-sept que compte l'OCDE ne sont pas éligibles à un financement en direct, en raison de leur positionnement insatisfaisant sur un ou plusieurs des critères extra-financiers décrits ci-dessus.

Les entreprises : exclusions, éligibilité et engagement

MAIF exclut les activités montrant un impact significativement négatif sur la vie humaine ou l'environnement :

- la production d'armes ;
- le secteur du tabac ;
- les entreprises qui produisent du charbon thermique, ou qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'électricité grâce au charbon thermique ;

- la production d'énergies fossiles non conventionnelles, le développement de nouveaux projets pétroliers ou gaziers, l'industrie pétrolière¹³ ;
- les entreprises qui ne respectent pas un ou plusieurs principes du Pacte mondial des Nations unies.

13. Le détail des politiques d'exclusion appliquées aux secteurs des combustibles fossiles est disponible dans la partie 4.

Les entreprises domiciliées dans un État ou territoire non coopératif répertorié dans la liste définie par l’arrêté du 26 février 2021 modifiant l’arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l’article 238-0 A du code général des impôts sont également exclues des investissements en direct du groupe MAIF.

En complément, les analystes MAIF évaluent systématiquement la façon dont les entreprises prennent en considération les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance avant tout investissement. L’équipe MAIF dédiée à la finance durable s’appuie sur les analyses

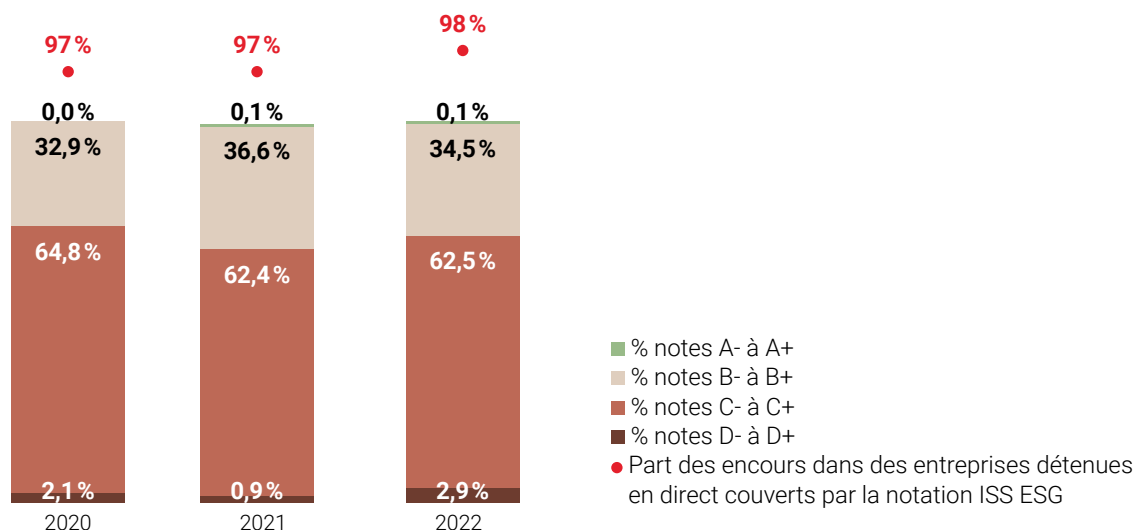
extra-financières réalisées par l’agence de notation ISS ESG, spécialiste de l’évaluation de critères ESG. Celle-ci fournit pour chaque entreprise une estimation du risque extra-financier, mise à jour tous les mois allant (de la meilleure à la plus mauvaise notation) de A+ à D-. Seules les entreprises bénéficiant d’une note comprise entre A+ et C- peuvent entrer ou être renforcées dans le portefeuille d’investissements en direct. Les analystes en finance durable mènent un dialogue au cas par cas avec les entreprises déjà présentes en portefeuille et notées D+ à D-, afin de les encourager à une meilleure prise en compte des enjeux ESG.

NOTE ISS ESG	NIVEAU DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	IMPACT SUR LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT
A+ à A-	Excellent	Entreprise autorisée
B+ à B-	Bon	Entreprise autorisée
C+ à C-	Moyen	Entreprise autorisée
D+ à D-	Faible	Pas de nouvel investissement ni renforcement
NR	Entreprise non couverte par une analyse ISS ESG	Entreprise autorisée mais non comptabilisée dans la part ISR

Les entreprises qui ne font pas l’objet d’une analyse extra-financière par l’agence ISS ESG sont considérées comme « non notées » et sont sorties du périmètre de la part ISR.

Une vérification de leur respect des critères d’exclusion appliqués par MAIF ainsi qu’une recherche de controverses sont réalisées par les analystes en finance durable MAIF.

Répartition par note ISS ESG des entreprises détenues en direct



Source : ISS ESG.

Lorsqu'un rapport d'analyse extra-financière préparé par ISS ESG est disponible, les analystes en finance durable réalisent une analyse complémentaire sur la base des enjeux clés identifiés pour chaque secteur d'activité.

- Quatre enjeux en particulier sont évalués systématiquement parmi l'ensemble des critères permettant de déterminer le niveau de risque des entreprises :
 - l'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat ;
 - la déforestation ;
 - l'évasion fiscale ;
 - la séparation des fonctions de présidence du conseil et de direction générale.
- Des critères supplémentaires sont évalués pour chaque entreprise pour prendre en compte les enjeux ESG matériels pour leur secteur d'activité. Un enjeu ESG est

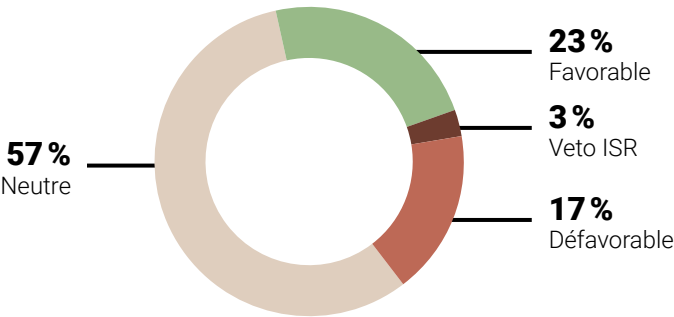
considéré comme matériel pour un secteur s'il implique simultanément plusieurs des risques de durabilité identifiés par MAIF (risque physique, risque de marché, risque financier, etc.). Chaque entreprise est évaluée sur la base de onze à quatorze critères liés à des enjeux ESG matériels, qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont, à titre d'exemple :

- critères environnementaux : la baisse des consommations d'eau et d'énergie, la part des produits éco-conçus, etc.
- critères sociaux : la pérennité des contrats de travail, la sécurité et traçabilité des produits, l'égalité des chances, etc.
- critères de gouvernance : la formalisation et la qualité du code d'éthique, la part d'administrateurs indépendants, etc.



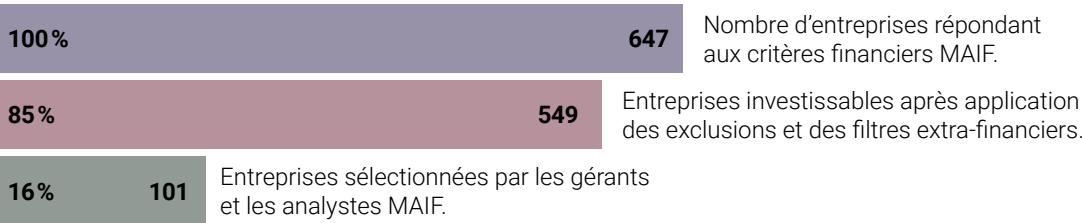
- > Cette analyse aboutit à une recommandation d'investissement (ou de non-investissement) émise par les analystes en finance durable MAIF. L'émission d'un « veto ISR » est associée à une préconisation de vendre ou une interdiction de renforcer l'exposition à l'émetteur.
- > Les analyses complémentaires menées par les analystes en finance durable sont réalisées avant chaque nouvel investissement, et mises à jour à l'occasion d'une controverse ou au bout de quatre ans sans renouvellement. En 2022, ces analyses ont porté sur 98 % des investissements en direct dans des entreprises.

Répartition par recommandation ISR MAIF des entreprises détenues en direct au 31 décembre 2022



Source : MAIF.

Impact des règles extra-financières sur le nombre d'entreprises éligibles à un investissement de MAIF en 2022



Source : MAIF.



L'application des règles extra-financières a réduit de 15 % les entreprises émettant des obligations libellées en euros éligibles à un investissement direct de MAIF.

Une fois les entreprises investies, MAIF poursuit sa promotion des considérations environnementales et sociales à travers sa démarche d'engagement, renforcée depuis 2017. MAIF cible en particulier les entreprises dont les trajectoires de décarbonation de long terme ne sont pas alignées avec les engagements pris par le groupe. Ces échanges sont une opportunité pour sensibiliser les entreprises aux transitions énergétiques à opérer pour limiter la hausse de la température mondiale au plus proche de + 1,5° C. Pour plus d'informations, se référer à la partie 4.

En 2022, l'engagement de MAIF vis-à-vis des entreprises s'est concrétisé par des entretiens en direct avec 7 entreprises, soit 3,6% des entreprises détenues en direct.

Les entretiens ont porté essentiellement sur la stratégie climat des entreprises, les controverses auxquelles elles font face et les attentes des analystes en finance durable MAIF vis-à-vis de leur démarche de responsabilité sociétale et environnementale.

En 2022, six entreprises du portefeuille géré en direct ont été cédées car elles faisaient l'objet de controverses jugées trop sévères. Ces cessions représentaient un désinvestissement de 58 millions d'euros.

Les exigences de la démarche d'investissement responsable MAIF pour la gestion déléguée

Le groupe MAIF confie la gestion d'une part significative de ses actifs financiers à un panel très large et diversifié de sociétés de gestion, principalement françaises et européennes. Dans ce domaine, MAIF est un partenaire exigeant. Par le dialogue, le groupe les incite à prendre toujours plus en considération les enjeux ESG et climat dans leurs décisions d'investissement. Le groupe MAIF mobilise ainsi les sociétés de gestion avec lesquelles il travaille en faveur du développement de l'investissement socialement responsable. MAIF entretient un dialogue continu avec les sociétés de gestion auxquelles elle confie une partie de ses investissements en organisant des échanges réguliers, *a minima* une fois par an.

MAIF met en place des contrôles depuis plusieurs années pour s'assurer de la pertinence et de l'authenticité de la

démarche d'investissement responsable de ses parties prenantes. Dans ce contexte, des critères ont été définis afin d'identifier les fonds et les sociétés de gestion dont les pratiques sont en adéquation avec la démarche d'investissement responsable de MAIF. Ces critères ESG et climat sont évoqués à chaque étape de la sélection et du suivi des sociétés de gestion partenaires.

La politique d'investissement responsable appliquée à la gestion déléguée est décrite de manière détaillée dans le document relatif aux politiques d'intégration des risques en matière de durabilité, disponible sur la page entreprise.maif.fr.

Les critères de sélection des sociétés de gestion

Lors de l'entrée en relation, MAIF informe les sociétés de gestion, à travers une charte régissant leur relation, de sa démarche d'investissement socialement responsable ainsi que de sa volonté de privilégier les investissements qui apportent des solutions aux enjeux sociaux et environnementaux. Cette charte stipule également les engagements de MAIF vis-à-vis des sociétés de gestion, ainsi que les conditions d'éligibilité pour que celles-ci puissent être mandatées par les sociétés du groupe MAIF :

- En 2020, MAIF a demandé à toutes les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille de mettre en place une démarche d'investissement responsable à travers l'adhésion aux UNPRI ou la formalisation d'une politique d'investissement responsable.

À partir du 1^{er} janvier 2024, les sociétés de gestion qui ne répondent pas, au moins, à l'une de ces conditions ne seront plus éligibles à de nouveaux investissements.

- Aussi, dans le cadre de la stratégie climat appliquée aux investissements, MAIF a pris l'engagement de dialoguer avec les sociétés de gestion afin de les encourager à formaliser une « politique Climat » intégrant *a minima* :
 - une stratégie de sortie progressive du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 hors OCDE ;
 - une stratégie de sortie progressive des autres énergies fossiles (intégrant *a minima* une stratégie de sortie des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030 et un arrêt du financement des nouveaux projets de pétrole et de gaz).

À partir du 1^{er} janvier 2024, les sociétés de gestion qui n'auraient pas défini de stratégie de sortie du charbon ne seront plus éligibles à de nouveaux investissements. De façon similaire, à compter du 1^{er} janvier 2026, MAIF n'investira plus auprès de sociétés de gestion n'ayant pas défini de stratégie de sortie progressive des énergies fossiles.

En complément, un questionnaire extra-financier est adressé aux sociétés de gestion lors de leur entrée en relation avec le groupe MAIF. L'objectif est d'apprécier la démarche d'investissement responsable déployée par chaque société de gestion. Ce questionnaire est réitéré

chaque année dans le but de constater l'amélioration de la démarche des sociétés partenaires. Des échanges sont également organisés avec les équipes de gestion et d'analyse extra-financière des sociétés de gestion afin d'analyser en profondeur la prise en compte des critères ESG dans la constitution des fonds d'investissement qu'elles proposent. Les réponses apportées par les sociétés de gestion sont étudiées par l'équipe d'analystes en finance durable. Elles sont restituées aux gestionnaires d'actifs financiers MAIF et font partie intégrante de la décision de valider, ou non, la société de gestion comme prestataire d'investissement de MAIF.

Promouvoir l'impact auprès des partenaires

En novembre 2021, MAIF a signé la déclaration de soutien au développement de la finance à impact portée par Finance For Tomorrow, devenu Institut de la Finance Durable :

« Cette déclaration est construite autour de trois principes pour développer la finance à impact à grande échelle : la mise en œuvre d'une définition structurée et exigeante de la finance à impact ; la promotion d'une démarche d'impact intègre, d'une communication claire et transparente ainsi que des outils appropriés de mesure et de reporting ; et l'intégration de la finance à impact dans les cadres réglementaires et de marché. Cette déclaration vise à participer au renforcement massif de la contribution du secteur financier à la réalisation des objectifs internationaux de développement durable ».

MAIF promeut cette vision de la finance à impact auprès de ses partenaires notamment, en demandant à ce que les fonds d'impact développés et commercialisés comportent les trois composantes essentielles de l'impact, à savoir :

- la volonté de participer à une transformation juste et durable de la société (« intentionnalité ») ;
- la volonté d'apporter des améliorations par rapport à une situation antérieure (« additionnalité ») ;
- des indicateurs pour mesurer cet impact (« mesurabilité »).

MAIF milite ainsi auprès de ses partenaires pour les faire adhérer à cette définition ambitieuse de la finance à impact. Ces échanges sont l'occasion de rappeler à ses partenaires actuels ou futurs à quel point MAIF est engagée pour le développement d'une finance plus exigeante et responsable.

Les critères de sélection des fonds d'investissement

MAIF est un partenaire exigeant qui n'hésite pas à challenger les stratégies de finance durable déployées par les gérants des fonds dans lesquels il est investi. C'est par exemple le cas de tous les fonds dédiés, gérés par diverses sociétés de gestion, à qui MAIF demande de faire évoluer leur stratégie d'investissement afin de refléter les

aspirations du groupe en matière de finance durable.

Les équipes de la direction des Investissements et des Placements sont mobilisées auprès des gestionnaires d'actifs et les accompagner vers une meilleure intégration des enjeux ESG.

Une analyse systématique de la démarche d'investissement socialement responsable des fonds est réalisée préalablement à chaque investissement. Elle est menée grâce à un questionnaire de due diligence et à l'organisation d'échanges entre les équipes MAIF et les gérants des fonds.

Cette analyse est complétée par un questionnaire de suivi annuel adressé à chaque fonds d'investissements

dans lesquels MAIF investit. Les critères d'exclusion appliqués par les fonds, le dialogue mis en place avec les entreprises financées, l'alignement des fonds avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et le poids des activités contribuant à un objectif environnemental font, par exemple, partie des informations collectées et mises à jour grâce au questionnaire de suivi annuel des fonds dans lesquels MAIF a investi.

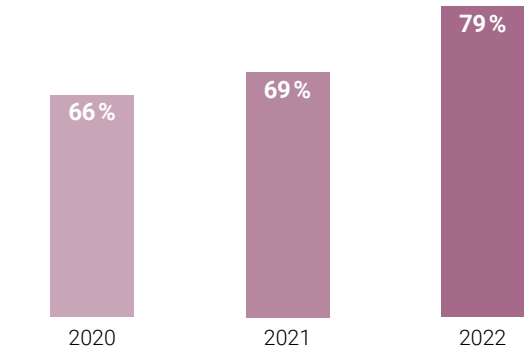
Les différents niveaux de démarche extra-financière des fonds proposés par les sociétés de gestion

- Les fonds d'intégration ESG favorisent la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion classique.
- Les fonds de sélection ESG ciblent uniquement les projets et entreprises ayant les meilleures performances ESG.
- Les fonds à thématique ESG financent une composante spécifique du développement durable : accompagnement des personnes âgées ou des étudiants, immeubles à faible consommation d'énergie, projets d'énergie renouvelable, etc.

En particulier, lorsque le groupe MAIF est seul investisseur dans des fonds qui lui sont dédiés, il requiert des sociétés de gestion qu'elles appliquent *a minima* les mêmes exclusions que celles définies pour la gestion directe.

Dans des situations très spécifiques (fonds de dette à haut rendement, fonds investissant dans de la dette émise par des entreprises des pays émergents, etc.), il est arrivé qu'aucun fonds répondant aux critères financiers de MAIF n'ait déployé de moyen d'évaluation des risques extra-financiers.

Part ISR des investissements en gestion déléguée



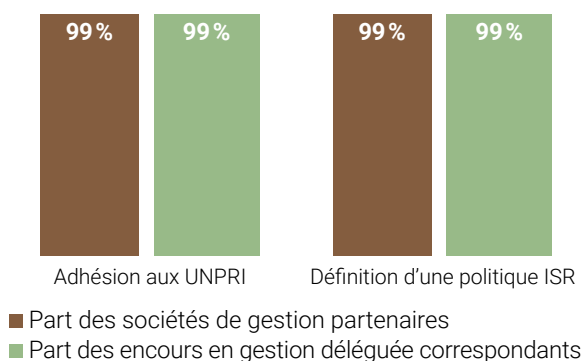
Source : MAIF.

Engager les sociétés de gestion partenaires pour faire progresser leurs pratiques

MAIF mobilise ses partenaires en faveur du développement de l'investissement responsable. Un dialogue continu est instauré afin de suivre l'évolution de leur considération des enjeux de durabilité. Ce dialogue est directement lié aux conditions d'éligibilité des sociétés de gestion, renforcées en 2020¹⁴.

En particulier, MAIF mène depuis cette date une démarche d'engagement auprès des sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille pour les inciter à mettre en place une démarche d'investissement responsable à travers l'adhésion aux UNPRI ou la formalisation d'une politique d'investissement responsable. Au 31 décembre 2022, seule une société de gestion partenaire ne répondait pas à ces deux conditions. À partir du 1^{er} janvier 2024, les sociétés de gestion ne répondant pas à au moins une de ces conditions ne seront plus éligibles à de nouveaux investissements.

Adhésion aux UNPRI et définition d'une politique ISR par les sociétés de gestion partenaires au 31 décembre 2022



Source : MAIF.



Une nouvelle campagne d'engagement portant sur la sortie des hydrocarbures a été initiée à la fin de l'année 2022 et se poursuivra en 2023 afin de dialoguer avec les partenaires qui ne répondraient pas encore à ces exigences. Le détail de celle-ci est disponible en partie 4 de ce rapport.

Bilan de l'étude réalisée en 2021 sur l'exercice des droits de vote des fonds actions dans lesquels MAIF a investi

À travers l'engagement actionnarial, un investisseur peut saisir l'opportunité de prendre position sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les investissements en actions de MAIF sont systématiquement réalisés via des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion externes. Aussi, MAIF ne dispose d'aucune action en son nom, et donc, d'aucun droit de vote en assemblée générale. Cependant, MAIF requiert que tous les fonds actions dans lesquels elle investit lui communiquent, une fois par an, un rapport, évalué par les équipes internes, portant sur :

- la façon dont ces fonds ont exercé leur droit de vote en assemblée générale ;
- les résolutions validées et refusées par le fonds.

Plus globalement, MAIF interroge chaque année ses sociétés de gestion sur leurs pratiques d'engagement pour chaque classe d'actifs. Les résultats ci-dessous sont présentés sur la base de l'étude annuelle réalisée en 2022 sur les droits de votes exercés par les sociétés de gestion en 2021.

25 823 résolutions ont été votées par les fonds actions du portefeuille de gestion déléguée de MAIF en 2021.

14. Cf page 36 et 37.

3

UNE STRATÉGIE SOCIALE DES INVESTISSEMENTS INCARNANT LES VALEURS MAIF



Un prolongement de l'identité sociale de MAIF

Pilier historique de l'économie sociale et solidaire, MAIF accorde une importance particulière à la dimension sociale de ses investissements. Son soutien va naturellement aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et aux projets solidaires ou tournés vers un développement économique durable, plaçant l'homme au centre de leurs préoccupations.

En 2022, MAIF a souhaité aller plus loin dans cet engagement en formalisant une stratégie sociale des investissements, validée par le conseil d'administration en décembre. Cette volonté est le résultat d'une double

réflexion, découlant naturellement de la raison d'être et des valeurs de MAIF :

- la conviction que la transition environnementale, à la fois essentielle et urgente, doit également être inclusive, génératrice d'emplois, de développement des territoires et d'équité sociale.
- l'identification d'une nécessité de renforcer sa position d'investisseur responsable, engagé et exigeant, sur un pilier encore assez délaissé par les acteurs financiers du fait de la complexité à appréhender et adresser les enjeux sociaux.

Au travers de cette stratégie, MAIF a pour ambition de contribuer, via ses investissements, à financer des solutions aux enjeux sociaux et générer, à chaque fois que cela est possible, un impact positif afin de participer à la transformation juste et durable de la société.

En cohérence avec la politique sociale MAIF, cette stratégie, en faveur de l'inclusion et l'égalité des chances, financera en particulier les projets ou les entreprises permettant d'améliorer la mobilité ainsi que l'accès à l'emploi, à l'éducation et au logement.



MAIF est un acteur de longue date de l'investissement socialement responsable et déploie une démarche alignée sur les valeurs humanistes et militantes de notre mutuelle. En finançant, à chaque fois que cela est possible, des entreprises ou des projets contribuant à la transformation juste et durable de la société et en s'associant à des partenaires qui partagent la même vision exigeante de l'impact, MAIF affirme son positionnement d'investisseur responsable et engagé.

MAIF, à travers ses investissements, souhaite contribuer à une société plus juste, plus humaine, plus sobre et plus durable, en faveur d'un réel mieux commun.

Karine LEYMARIE, Responsable Expertises Investissements et Finance Durable MAIF



Contribuer à apporter des réponses aux enjeux sociaux chers à MAIF

Pour atteindre cette ambition, MAIF a choisi d'orienter une part croissante de ses investissements vers des solutions aux enjeux sociaux. En 2021, MAIF a défini un indicateur de pilotage pour mesurer la progression de cet objectif, la part sociale. Celle-ci intègre tous les actifs financiers qui ont pour objectif, via leur thèse d'investissement ou les projets financés, de répondre à une problématique sociale.

Concrètement, il s'agit :

- d'obligations sociales et durables (au prorata de leur part dédiée aux enjeux sociaux) ;
- de fonds à thématique sociale (création d'emploi, progrès social, logement intermédiaire, microfinance, fonds solidaires, etc.).

La stratégie sociale des investissements a fixé un objectif minimal de 10% de part sociale à horizon 2026.



En 2021, MAIF s'était engagée sur un premier objectif de part sociale de 6 % pour fin 2022. Un objectif réhaussé à 6,5 % a été validé pour fin 2023.

6,7 % des investissements de MAIF étaient dédiés aux enjeux sociaux au 31 décembre 2022.

Les investissements sur les thématiques sociales nourrissant la part sociale

Investir dans les enjeux sociaux grâce aux obligations sociales et durables

MAIF investit au travers d'obligations sociales et durables dans des entreprises et projets apportant des solutions à plusieurs problématiques sociales :

- le vieillissement de la population et l'accueil des personnes âgées ou dépendantes ;
- le développement de résidences étudiantes, d'établissements scolaires, d'hôpitaux et de logements à loyer intermédiaire ;
- la création d'emplois, le bien-être au travail.

476 M€ d'encours étaient investis dans des obligations sociales et durables au 31 décembre 2022.

Les investissements à thématique sociale en gestion déléguée

Les investissements à thématique sociale sont le fruit d'une volonté d'intervention concrète en faveur d'une société plus responsable par le soutien apporté à certaines activités et entreprises. Ce sont des investissements dans :

- des fonds dont la thèse d'investissement vise à financer des produits ou services spécifiques au service de populations ciblées (fonds de logement intermédiaire, logement étudiant, etc.) ou des entreprises dont les pratiques sociales vis-à-vis de leurs parties prenantes sont parmi les plus vertueuses (création d'emploi, équité sociale, etc.) ;
- l'économie sociale et solidaire. Depuis 2020, le fonds en euros du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est labellisé Finansol, le label qui distingue les produits d'épargne solidaire. Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire dans sa totalité a reçu la labellisation en 2022. Dans le cadre de ce contrat, MAIF a créé le fonds dédié MAIF Impact Solidaire, géré par Mirova ;
- un fonds de microcrédit, qui finance plus de 160 institutions de microfinance opérant dans 56 pays en développement, en tant que pourvoyeur de prêts aux acteurs locaux.

Par ailleurs, dans le cadre de ses investissements stratégiques (hors périmètre du présent rapport), MAIF a créé, en 2013, la filiale MAIF Investissement social et solidaire (MISS), devenue MAIF Impact, fonds d'investissement à impact destiné à investir dans les startups porteuses d'innovation sociale et environnementale forte. Au 31/12/2022, MAIF Impact a investi 33,7 M€ dans des entreprises à impact en France.

Dans la constitution de son offre d'épargne, MAIF a souhaité sélectionner des unités de compte qui contribuent à apporter des solutions à des enjeux sociaux, en particulier sur les thèmes de l'insertion, la création d'emplois ou qui soutiennent des entreprises qui s'engagent pour le progrès social : il s'agit des fonds Insertion Emplois Dynamique, Choix Solidaire et MAIF Impact Social.

749 M€ d'encours étaient investis dans des fonds à thématique sociale au 31 décembre 2022.

Zoom sur l'unité de compte MAIF Impact Social - fléchage vers l'humain

Une transition énergétique réussie s'appuie également sur une transition sociale juste, mais cette dimension apparaît comme le parent pauvre de l'approche extra-financière et du développement durable. Fort de ce constat, le fonds MAIF Impact Social a fait le choix d'investir dans une croissance vertueuse et soucieuse de l'humain. MAIF et OFI Asset Management, l'un des leaders de la gestion ISR sur le marché français, se sont rejoints sur ces valeurs.

« En visant un double objectif de performance financière et d'impact social, MAIF Impact Social s'aligne sur certaines thématiques des objectifs de développement durable définies par les Nations Unies », explique Béryl Bouvier di Nota, gérante du fonds chez OFI AM. « Nous avons mis en place notre propre analyse multidimensionnelle, qui nous permet de sélectionner les entreprises répondant à des critères précis. Nous leur appliquons un filtre ESG et calculons leur score d'impact social, qui s'appuie sur cinq piliers : l'intention et la mission, la qualité des conditions de travail, le progrès social, le partage de la valeur ajoutée et l'inclusion sociale ».



Afin d'incarner au mieux sa stratégie sociale des investissements et sa volonté de générer un impact positif, MAIF a décidé de créer un fonds dédié autour des thématiques de l'inclusion et de l'égalité des chances. Ce fonds sera lancé en 2023.

L'impact pour horizon

Au-delà de la stratégie sociale des investissements, MAIF cherche à renforcer l'impact positif de ses investissements dans l'ensemble de ses stratégies, à chaque fois que cela est possible.

La **finance à impact** est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Elle poursuit deux objectifs à la fois : l'impact social ou environnemental et le rendement financier¹⁵. Les investissements à impact sont menés avec l'intention de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable en même temps qu'un retour financier.

MAIF est signataire de la Déclaration de Soutien au Développement de la Finance à Impact¹⁶, par laquelle elle soutient une définition ambitieuse de la finance à impact dans l'optique d'une approche partagée par les acteurs financiers.

Depuis 3 ans, MAIF soutient la Chaire innovation et entrepreneuriat social de l'ESSEC. Ce partenariat académique a été l'occasion d'interagir sur les sujets d'impact social des investissements et d'apporter du contenu théorique aux réflexions de MAIF en la matière. Ces échanges ont donné lieu à la mise en place d'un dialogue privilégié avec des sociétés de gestion impliquées dans le domaine et volontaires pour partager leur vision de l'investissement à impact. Les travaux avec cette Chaire ont également permis à MAIF de concevoir un référentiel d'analyse des fonds à impact, sur la base des recommandations du Forum pour l'investissement responsable¹⁷ et de l'institut de la finance durable.



MAIF a pour ambition de développer un nouvel indicateur, la « part impact » pour piloter la proportion de ses investissements répondant à la définition de la finance à impact et ainsi, compléter les indicateurs de part verte et de part sociale.

15. Définition de l'Institut de la finance durable.

16. Déclaration signée par 89 investisseurs en 2021, issue du groupe de place sur la finance à impact organisé par l'Institut de la Finance Durable (anciennement Finance for Tomorrow). L'Institut de la Finance Durable réunit l'ensemble des acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris désireux de s'engager pour une finance qui mise sur un avenir durable et conjugue investissement de long terme et prise en compte des défis environnementaux et sociaux.

17. Créé en 2001, le FIR est une association multi parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques.

Le développement de produits d'investissement à impact

L'année 2022 a marqué le lancement de deux fonds de dette à impact dédiés à MAIF.

- Le fonds MAIF Dette à Impact, dont la gestion est confiée à Eiffel Investment Group. Ce fonds applique des « Covenants d'Impact », amenant à majorer ou minorer le coût de la dette pour les entreprises financées en fonction de leur performance sur des critères environnementaux et sociaux. De la même manière, d'une volonté commune, MAIF et Eiffel Investment Group ont mis en place des commissions de gestion majorées ou minorées selon l'atteinte de critères de performance extra-financiers.
- Le fonds MAIF Dette à Impact Environnemental, quant à lui géré par Artemid, filiale de CAPZA, a pour objectif d'apporter à une quinzaine d'entreprises de taille intermédiaire des financements seniors appliquant eux aussi un système incitatif de majoration et minoration de la tarification des intérêts des financements accordés. Pour ce fonds, le système doit inciter les entreprises à poursuivre une trajectoire de décarbonation conforme aux objectifs de l'Accord de Paris. Une prime d'impact innovante a aussi été mise en place en fonction de l'atteinte des objectifs d'impact du fonds.

4

**LE RENFORCEMENT
DES ENGAGEMENTS EN
FAVEUR DE LA TRANSITION
CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE**



Face à l'urgence climatique, les appels à la mobilisation des scientifiques et des ONG se multiplient pour adopter des stratégies d'investissement compatibles avec les objectifs définis par l'Accord de Paris sur le Climat qui vise à limiter le réchauffement climatique en dessous de +2° C et au plus proche de +1,5° C par rapport à la période préindustrielle. Pour atteindre ces objectifs, les investisseurs doivent notamment définir des horizons de sortie des énergies fossiles et s'impliquer dans la décarbonation de l'économie réelle. Dans son scénario *Net Zéro pour 2050*, l'AIE préconise l'arrêt du financement des développeurs de nouveaux projets charbon et de nouvelles centrales à charbon ainsi que l'arrêt du financement de nouveaux champs pétroliers et gaziers. Afin de contenir le réchauffement au plus proche de +1,5° C, le GIEC prévoit une diminution de la combustion de charbon thermique de 75 % entre 2010 et 2030 et 98 % à 100 % d'ici 2050.

Le groupe MAIF a fait le choix d'intégrer ces recommandations dans sa politique d'investissement responsable. Ainsi, en complément de sa démarche ISR historique, MAIF a défini en 2020 une stratégie Climat volontariste compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cette stratégie s'appuie par ailleurs sur un suivi d'indicateurs traduisant l'exposition aux risques climatiques du portefeuille d'investissements de MAIF.

La stratégie d'alignement aux objectifs de l'Accord de Paris

En 2020, le conseil d'administration MAIF a validé une stratégie ambitieuse : **viser d'ici 2030 l'alignement de son portefeuille d'investissements sur un réchauffement au plus proche de 1,5° C.**

Cette stratégie s'applique à l'ensemble de ses actifs financiers et s'appuie sur :

- une stratégie d'exclusion, pour les investissements en direct et les fonds dédiés (charbon thermique, énergies fossiles non-conventionnelles, pétrole) ainsi que pour les unités de compte qui composent le contrat d'assurance vie responsable et solidaire ;
- une stratégie de sortie totale du charbon (2030), des énergies fossiles non conventionnelles (2030) et de l'industrie pétrolière (2040) pour l'ensemble du portefeuille ;
- une stratégie d'engagement auprès de ses parties prenantes (entreprises et sociétés de gestion) ;
- une stratégie d'investissement dans la transition énergétique et écologique ;
- l'adhésion à la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) et la fixation des premiers objectifs à horizon 2025.

Par ailleurs, conscient de l'impact direct du changement climatique sur les activités d'assurance et les équilibres

économiques, MAIF a défini une stratégie globale climat à l'échelle du groupe afin de contribuer, à son niveau, à la lutte contre le dérèglement du climat.

Ainsi, le nouveau plan stratégique du groupe MAIF, « Régénération », couvrant la période 2023-2026, intègre pleinement le défi du changement climatique avec un pilier 4 intitulé « Agir face à l'urgence climatique » qui constitue la déclinaison opérationnelle de la stratégie climat de l'entreprise. Le groupe a ainsi pour objectif de réduire ses émissions de GES directes et indirectes, dans le respect de la trajectoire de l'Accord de Paris sur le climat et d'investir en faveur de la transition. Les actifs financiers représentant 70 % de l'empreinte carbone du groupe MAIF, ils constituent l'un des principaux leviers pour contribuer à l'atteinte de cet objectif mais aussi pour investir dans la transition énergétique en cours.

En tant qu'entreprise engagée pour la préservation de la planète, MAIF a par ailleurs décidé d'allouer 10% de son résultat annuel au financement de projets de protection de l'environnement ou de régénération de la biodiversité. Enfin, MAIF souhaite également adapter son modèle assurantiel au réchauffement climatique afin de pouvoir continuer sa mission de protection auprès de l'ensemble de ses sociétaires.



La Direction des Investissements et des Placements est un contributeur majeur de la stratégie globale climat du groupe MAIF pour agir face à l'urgence climatique. La réduction de l'empreinte carbone de nos investissements a été identifiée comme un des principaux leviers pour contribuer aux objectifs fixés par l'entreprise.

Carole ZACCHEO, Directrice des Investissements et des Placements de MAIF et membre du CODIR Climat de MAIF



Une politique de sortie des énergies fossiles exigeante assortie d'une stratégie d'engagement auprès des parties prenantes

S'affranchir des énergies fossiles

Aujourd'hui, la plupart des acteurs financiers se sont engagés sur des trajectoires de décarbonation de leurs portefeuilles assorties de politiques de désinvestissement du charbon. MAIF a également pris de tels engagements, mais est allée plus loin en actant en octobre 2021 une stratégie de sortie progressive des énergies fossiles de l'ensemble de ses investissements, incluant une cession totale des entreprises du secteur pétrolier en 2022 pour les investissements en direct et les fonds dédiés. En choisissant de placer l'intérêt de ses sociétaires au

cœur de ses activités et de contribuer au financement de la transition énergétique, MAIF a pris l'engagement d'orienter ses investissements dans des entreprises et projets qui ont pris conscience de la nécessité d'évoluer vers des modèles d'affaires plus responsables. Cette sortie des énergies fossiles a ainsi pour objectif de promouvoir le développement d'une économie moins carbonée mais également de se prémunir contre la perte de valorisation de ces secteurs à très forte intensité énergétique, aussi appelés actifs échoués.

S'affranchir rapidement du charbon thermique

MAIF ne détient plus et ne finance plus en direct ni via ses fonds dédiés :

- les entreprises minières qui produisent du charbon ;
- la construction de nouvelles centrales et infrastructures utilisant le charbon ;
- les entreprises qui produisent plus de 10 % de leur électricité à partir du charbon ;
- les entreprises qui produisent plus de 5 GW d'électricité à partir du charbon ;
- les entreprises qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires grâce au charbon.

Toutes les unités de compte proposées par MAIF VIE ont défini une politique d'exclusion du charbon.

Par ailleurs, MAIF s'est fixé pour objectif de sortir totalement le charbon de ses investissements en gestion directe comme en gestion déléguée d'ici 2030.

1,8 % des actifs financiers de MAIF sont investis dans des entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce au charbon thermique, soit 0,3 % d'exposition *au prorata* du chiffre d'affaires

concerné. Les entreprises détenues en direct réalisant une partie de leur activité grâce au charbon thermique sont conformes aux seuils de la politique d'exclusion de MAIF.

Une politique ambitieuse sur le pétrole et le gaz

Sont exclues des investissements en direct et des fonds dédiés (critères applicables au flux et au stock) :

- les entreprises développant de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz naturel ;
- les entreprises dont plus de 5% de la production d'hydrocarbures est issue d'énergies fossiles non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux, forage en Arctique, forage en eaux très profondes, extraction de pétrole extra-lourd ou exploitation du gaz de houille) ;
- les entreprises de l'industrie pétrolière ou produisant de l'électricité à partir de pétrole pour plus de 5% de leur chiffre d'affaires.

Toutes les unités de compte proposées actuellement par MAIF VIE ont défini une politique d'exclusion des énergies fossiles non-conventionnelles et du pétrole.

Par ailleurs, MAIF se fixe pour objectif de sortir totalement des énergies fossiles non conventionnelles de ses investissements d'ici 2030 et du pétrole d'ici 2040.



0,47 % des actifs financiers de MAIF sont investis dans des entreprises qui réalisent une partie de leur activité grâce aux hydrocarbures non-conventionnels. Aucune des entreprises détenues en direct ne produit d'hydrocarbures non-conventionnels, conformément à la politique d'exclusion.

Une stratégie d'engagement au service du climat

MAIF a pris l'engagement de sortir totalement du charbon et des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030, et du pétrole d'ici 2040. Pour ce faire, elle dialogue avec les entreprises qu'elle finance et les sociétés de gestion auxquelles elle confie ses investissements.

Auprès des émetteurs :

Pour satisfaire cet objectif, MAIF a choisi d'actionner différents leviers auprès des entreprises et des projets qu'elle finance en direct : l'engagement collaboratif, l'engagement bilatéral réalisé en direct et enfin l'engagement mené conjointement avec les sociétés de gestion partenaires du groupe.

L'ensemble de l'équipe de gestion MAIF est mobilisé derrière cet objectif ; afin de capitaliser sur leur expertise

sectorielle, les gérants sont associés à la démarche portée en transverse au sein de la direction des investissements. En 2022, les sept actions d'engagement menées auprès des entreprises ont notamment porté sur :

- la poursuite du dialogue avec les entreprises conservant une exposition résiduelle au charbon thermique mais respectant les critères d'exclusion de MAIF, afin de les faire évoluer vers une sortie totale du charbon thermique en 2030 au plus tard ;
- des échanges avec les entreprises des secteurs pétrolier et gazier, dans le cadre de la sortie des portefeuilles en gestion directe des entreprises qui ne respectent pas les critères d'exclusion relatifs à ces secteurs.

Le dialogue avec les entreprises est mené par l'équipe d'analystes en finance durable MAIF qui échange directement avec des représentants des entreprises, ou participe à des initiatives regroupant plusieurs investisseurs telles que Climate Action 100+, France

Assureurs ou encore le Forum pour l'investissement responsable. Ces coalitions d'investisseurs permettent aux équipes MAIF de peser plus lourd dans le dialogue avec les entreprises et de se tenir informées de l'évolution des stratégies des entreprises.

Climate Action 100+

Pour peser sur les grandes entreprises de l'économie mondiale afin qu'elles engagent de manière concrète leur transition énergétique, près de 700 investisseurs, membres de l'initiative Climate Action 100+, leur demandent d'améliorer leur gouvernance en matière de changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer la transparence de leur communication financière sur ces aspects.

En tant que membre du Climate Action 100+, MAIF engage, aux côtés d'investisseurs représentant 68 000 milliards de dollars sous gestion, les entreprises qui figurent dans la liste des 166 entreprises les plus émissives de gaz à effet de serre. En 2022, 75% des 166 entreprises engagées ont ainsi adopté des cibles « Net Zero » à horizon 2050.

Enfin, avant de céder une entreprise présente dans le portefeuille géré en direct pour non-respect des critères d'exclusion liés aux énergies fossiles de MAIF, l'équipe d'analystes en finance durable organise systématiquement un échange avec l'entreprise afin de l'informer des raisons de la cession. De cette manière, MAIF agit en tant qu'investisseur responsable tout en respectant les engagements pris dans le cadre de sa stratégie climat.

Auprès des sociétés de gestions partenaires :

MAIF, à travers sa stratégie climat, vise l'alignement d'ici 2030 de son portefeuille d'investissements sur une trajectoire au plus proche d'une limitation du réchauffement climatique à + 1,5° C. Pour ce faire, MAIF doit impliquer l'ensemble de ses parties prenantes dans sa démarche et en particulier les sociétés de gestion auxquelles elle confie des encours.

C'est dans ce contexte que MAIF a pris l'engagement de dialoguer avec ses partenaires afin de les encourager à formaliser une « politique Climat » visant un alignement

sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, intégrant *a minima* :

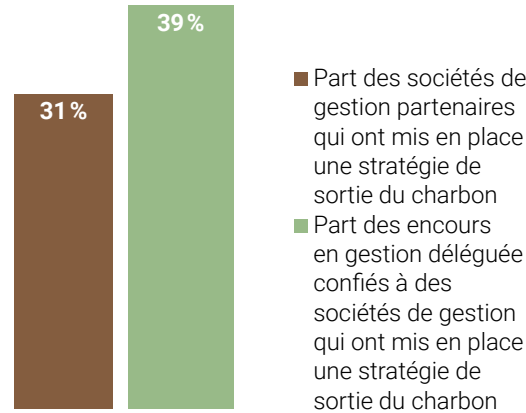
- une stratégie de sortie progressive du charbon thermique en 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 dans le reste du monde ;
- une stratégie de sortie progressive des autres énergies fossiles (intégrant *a minima* une stratégie de sortie des énergies fossiles non conventionnelles et un arrêt du financement des nouveaux projets de pétrole et de gaz).

MAIF souhaitant progressivement renforcer les critères de sélection de ses partenaires sur les enjeux climatiques, à partir de 2024, les sociétés de gestion qui n'auraient pas défini de stratégie de sortie du charbon ne seront plus éligibles à de nouveaux investissements. De façon similaire, à compter de 2026, MAIF n'investira plus auprès de sociétés de gestion n'ayant pas défini de stratégie de sortie des énergies fossiles.

Concrètement, en juin 2022, et comme chaque année, MAIF a lancé une campagne de reporting annuel, via la plateforme reporting²¹. Les réponses aux questions ont permis aux analystes en finance durable de cibler les sociétés de gestion qui n'avaient pas encore adopté de stratégie de sortie progressive du charbon thermique.

MAIF a effectué un état des lieux au lancement de sa campagne d'engagement auprès des sociétés de gestion partenaires pour les inciter à définir une stratégie de sortie du charbon thermique :

Définition d'une stratégie de sortie du charbon thermique par les sociétés de gestion partenaires partenaires au 31 décembre 2022



Une trentaine de partenaires ont ainsi été identifiés et seront contactés dans le cadre de la campagne d'engagement climat dédiée aux stratégies de sortie du charbon thermique qui est prévue pour 2023.

Source : MAIF.

L'adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance, un soutien à la mise en œuvre de la stratégie climat de MAIF

L'adhésion à l'initiative Net Zero Asset Owner Alliance en 2021 offre un cadre complémentaire à la stratégie climat

MAIF qui poursuivait déjà une ambition d'engagement auprès de ses parties prenantes.

La Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) est une alliance sous l'égide de l'ONU, dont l'objectif principal est d'aider les investisseurs à intégrer les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Les membres de l'Alliance s'engagent à contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 à travers la décarbonation des portefeuilles, en cohérence avec une augmentation maximale de la température au plus proche de + 1,5° C par rapport aux niveaux préindustriels, en tenant compte des meilleures connaissances scientifiques disponibles notamment des scénarios de l'AIE et du GIEC. Les membres doivent pour cela se fixer *a minima* des objectifs intermédiaires, basés sur les protocoles de l'Alliance, tous les cinq ans jusqu'en 2050.

Afin de renforcer son engagement en matière de lutte contre le changement climatique, MAIF a rejoint la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) en octobre 2021 et a établi des cibles intermédiaires à horizon 2025¹⁸ dans l'objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone au niveau mondial à horizon 2050 :

- **réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs financiers de 25 % d'ici à 2025¹⁹ ;**
- **augmenter le financement de la transition énergétique et écologique en s'engageant à atteindre 15 % de part verte, selon la méthodologie de MAIF basée sur le référentiel du label Greenfin ;**
- **dialoguer avec 20 entreprises et 20 sociétés de gestion partenaires.**



De nouveaux objectifs intermédiaires seront définis à l'issue de cette première période et a minima tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050.

En effet, MAIF s'est engagée, d'ici 2025, à initier le dialogue avec les 20 entreprises de son portefeuille qui contribuent le plus au dérèglement climatique afin de :

- les sensibiliser aux actions et changements de comportements qui leur permettraient de s'aligner sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- les encourager à être davantage transparentes sur leurs efforts de décarbonation conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD) ;
- les inciter à soutenir l'adoption et la mise en oeuvre de politiques et de réglementations gouvernementales qui facilitent la transition vers la contribution à la neutralité carbone dans leur secteur et en aucun cas aller à l'encontre de telles politiques à travers leurs activités de lobbying.

MAIF s'est aussi engagée à impliquer les 20 principales sociétés de gestion auxquelles elle délègue la gestion d'une partie de ses actifs dans une démarche de contribution à l'atteinte de l'objectif mondial de neutralité carbone. Conformément au référentiel NZAOA, les discussions pourront notamment encourager les sociétés de gestion concernées à :

- s'engager publiquement à soutenir la transition vers un monde neutre en carbone d'ici 2050 ;
- engager l'ensemble de leurs portefeuilles à s'aligner au plus près des scénarios de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettant de respecter le seuil de + 1,5° C de réchauffement climatique et contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050, de préférence par le biais d'un cadre établi (comme l'initiative *Net Zero Asset Manager*, l'équivalent de NZAOA pour les sociétés de gestion).

18. Entre le 31/12/2020 et le 31/12/2024.

19. Cet objectif s'applique aux investissements en actions cotées et obligations d'entreprises en gestion directe et en gestion déléguée, ainsi qu'aux fonds dédiés d'actifs immobiliers (soit 56 % des actifs financiers de MAIF). Cet engagement de réduction de l'empreinte carbone concerne toutes les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des entreprises (scope 1), de leur consommation d'électricité (scope 2) et de leurs fournisseurs directs (scope 3 amont), exprimées en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros investis. MAIF suivra annuellement les émissions de gaz à effet de serre (GES) des portefeuilles concernés (en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis et en absolu) et renforcera les critères liés à la contribution à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat lors de la sélection des fonds et des investissements en direct.

Une stratégie d'investissements en faveur de la transition énergétique et écologique

En complément d'une approche d'exclusion et d'engagement, MAIF s'engage à accompagner le financement de la transition, et ce à travers des investissements dans des produits innovants et concourant à la transformation de nos modèles économiques vers plus de sobriété.

MAIF a choisi de se fixer chaque année un objectif de part verte, correspondant à des investissements dans des projets ou entreprises participant à la transition énergétique et écologique, selon sa définition interne.

Celle-ci se base sur le référentiel du label français Greenfin France finance verte, qui liste les activités entrant dans ce champ d'investissements.

Elle est calculée chaque année et MAIF se fixe des objectifs de plus en plus ambitieux. MAIF considère que seuls les projets exclusivement dédiés aux activités concourant à la transition énergétique et écologique, les immeubles labellisés depuis moins de cinq ans ou les entreprises réalisant plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans ces

activités, peuvent être comptabilisés dans la part verte de ses placements financiers.

Il s'agit plus précisément de :

- production ou distribution d'énergie à partir de sources renouvelables ;
- solutions visant à réduire les consommations d'énergie ou les rejets de gaz à effet de serre de l'immobilier ou de l'industrie ;
- solutions visant à protéger les populations des conséquences du changement climatique.

Dans le cadre de son adhésion à la NZAOA, le groupe MAIF s'est ainsi fixé un objectif de

15 % de part verte à horizon 2025.

Les indicateurs de part verte sont disponibles au chapitre reprenant les indicateurs permettant de mesurer le déploiement de la stratégie climat des investissements en page 60.

L'unité de compte MAIF Rendement Vert - Développeur d'énergies renouvelables

MAIF a lancé, en 2021, la première unité de compte en France entièrement dédiée au financement de la transition énergétique. Disponible à la souscription des adhérents de MAIF VIE via leur assurance vie ou leur contrat d'épargne retraite, cette unité de compte, appelée MAIF Rendement Vert et labellisée Greenfin, permet aux investisseurs particuliers de contribuer à la transition écologique et énergétique en finançant des projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique en France et en Europe.

Créée en partenariat avec Eiffel Investment Group, gestionnaire d'actifs spécialisé dans le financement des entreprises et le secteur de la transition énergétique, cette unité de compte vient répondre aux besoins très concrets des développeurs de projets d'énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, biogaz, hydroélectricité...) de type PME et ETI. Dans l'attente des financements à long terme apportés par les banques ou autres institutions financières, le fonds MAIF Rendement Vert leur offre des solutions relais, permettant de lancer plus rapidement leurs projets.

« La décarbonation de l'énergie et des industries en Europe et la souveraineté énergétique sont des enjeux clés de l'Union Européenne. MAIF Rendement Vert adresse les deux problématiques en finançant le passage à l'échelle des énergies renouvelables et de projets d'efficacité énergétique », explique Roman Londner, gérant de l'unité de compte MAIF Rendement Vert. « Nous intervenons pour que les développeurs puissent avoir des fonds disponibles au moment de la construction de leurs projets, et ainsi en développer plusieurs plutôt qu'un seul. L'objectif est clairement d'accélérer la transition énergétique en France et en Europe ». Les équipes d'Eiffel se rendent sur le terrain, à la rencontre des entreprises, de leurs représentants et de leurs besoins. Ce sont des gestionnaires de projets œuvrant au sein de petites structures dynamiques, souvent familiales, comptant de dix à quelques centaines de salariés. Depuis sa création début 2021, MAIF Rendement Vert a réalisé dix transactions pour financer près de 1 000 projets auprès de 8 développeurs. 63 % d'entre eux relèvent de l'énergie solaire.

Des indicateurs permettant de mesurer le déploiement de la stratégie climat des investissements

Le déploiement de la stratégie climat appliquée aux investissements est piloté grâce à différents indicateurs : la mesure du réchauffement induit par les investissements, l'empreinte carbone et la part verte. Ces indicateurs sont complémentaires et permettent d'évaluer différents aspects de la performance climatique du portefeuille. La mesure du réchauffement climatique induit par les investissements (ou « température de réchauffement induite » par le portefeuille) permet d'évaluer l'alignement du portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Cet indicateur prospectif, prenant en compte les trajectoires annoncées des contreparties, est complémentaire avec l'indicateur d'empreinte carbone, qui permet de mesurer les émissions de gaz à effet de

serre auxquelles ont contribué les investissements de MAIF. La part verte, enfin, est un indicateur spécifique au groupe MAIF, permettant d'ajouter à la mesure de l'atténuation du changement climatique une dimension de contribution à la transition énergétique et écologique. Ces indicateurs climatiques s'inscrivent également dans un panel plus large d'indicateurs permettant aux analystes en finance durable d'intégrer les risques de durabilité dans la démarche d'investissement responsable²⁰.

Les méthodologies de calcul appliquées aux indicateurs quantitatifs présentés ci-après sont décrites en annexe 1.

Mesure du réchauffement climatique induit par les investissements

Depuis 2020, MAIF missionne les agences spécialisées Carbon4 Finance et S&P Trucost afin d'étudier l'alignement de ses investissements avec les objectifs pris à l'occasion de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, notamment la limitation du réchauffement climatique sous + 2° C, et au plus proche de + 1,5° C²¹. Cette étude compare les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre, passées et annoncées par les entreprises et les États, avec les trajectoires prévues dans les scénarios de réchauffement climatique mis en exergue par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'Agence internationale de l'énergie (AIE)²². L'analyse a couvert les entreprises et les États directement financés par les actifs financiers de MAIF, ainsi que les entreprises, les États et les immeubles présents dans les

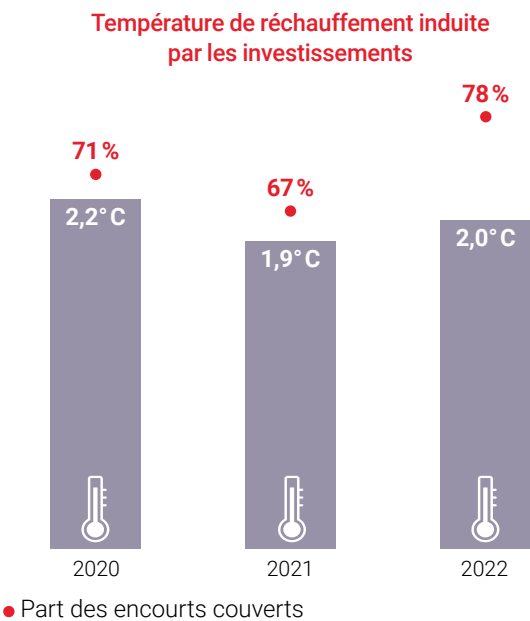
fonds du portefeuille en gestion déléguée pour lesquels des informations étaient disponibles, soit 78 % des actifs financiers de MAIF au 31 décembre 2022.

Les données obtenues sont indicatives, les méthodes disponibles ne permettant pas d'obtenir des résultats précis. La hausse de la température de réchauffement estimée induite par les investissements de MAIF en 2022 peut avoir été favorisée par l'évolution de l'horizon de projection utilisé par S&P Trucost. En effet, en 2022 les estimations de S&P Trucost ont porté sur une projection des émissions à 2030, contre une projection à 2025 lors de l'exercice 2021. Les estimations de Carbon4 Finance portent, comme l'an dernier, sur une projection des émissions à 2050.

20. Cf. partie 2 - Une démarche d'investissement responsable ancrée dans la gestion d'actifs.

21. Entre le début de l'ère industrielle et 2100.

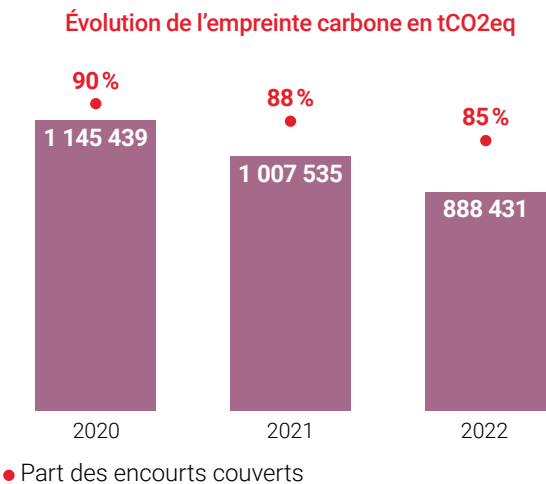
22. Pour d'avantage de précisions méthodologiques, se référer aux annexes



L’empreinte carbone

L’empreinte carbone est l’indicateur permettant à MAIF de suivre la réalisation de l’engagement de décarbonation de son portefeuille. Elle est calculée depuis 2017 sur les investissements en direct comme en gestion déléguée afin d’évaluer le risque de transition face au changement climatique des actifs.

L’empreinte carbone des investissements financiers de MAIF est mesurée par S&P Trucost et Carbon4 Finance²³. L’empreinte carbone des actifs non cotés présents dans le portefeuille via la gestion déléguée (fonds de capital investissement, de dettes privées et d’infrastructures) est, quant à elle, calculée sur la base des réponses des sociétés de gestion au questionnaire climat MAIF.



Sources : S&P Trucost, Carbon4 Finance, Carbone 4, MAIF.

23. Les données transmises par S&P Trucost et Carbon4 Finance sur les entreprises financées directement par MAIF sont également complétées par un travail de recherche réalisé par les analystes en finance durable MAIF, qui implique la collecte d’indicateurs auprès de quelques entreprises.

Le calcul de l'empreinte carbone couvre 85 % des actifs financiers en 2022. Il a diminué en raison de la baisse, sur l'année 2022, de la valorisation des actifs cotés dans l'actif financier de MAIF (alors que l'indicateur d'empreinte carbone est davantage disponible pour les investissements

dans des actifs cotés sur les marchés financiers que pour des actifs non cotés), et de la hausse du poids dans le portefeuille d'émetteurs supranationaux qui ne sont pas couverts par S&P Trucost ni Carbon4 Finance.

Une absence de consensus méthodologique sur la mesure de l'empreinte carbone

Les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise sont réparties en plusieurs niveaux :

- le scope 1 : émissions provenant du matériel appartenant à l'entreprise ;
- le scope 2 : émissions issues des procédés ayant permis de fabriquer l'électricité, la chaleur ou la vapeur utilisée par l'entreprise ;
- le scope 3 : émissions réalisées par les fournisseurs directs de l'entreprise (scope 3 amont) et émises pour la distribution ou l'utilisation des produits ou services de l'entreprise (scope 3 aval).

La disponibilité des données augmente grâce à un marché de plus en plus mature et des réglementations plus strictes, mais elle reste encore à améliorer. En particulier, la donnée du scope 3 aval est à la fois rarement disponible et délicate à estimer, en partie à cause des risques de double comptage²⁴ lorsque les chaînes de valeur des entreprises se recoupent. Le scope 3 aval n'est donc généralement pas pris en compte dans les méthodologies de calcul des fournisseurs de données.

Il y a également une absence globale de consensus sur d'autres choix méthodologiques, notamment l'intégration dans les calculs du scope 3 amont. MAIF a fait le choix de sélectionner un prestataire qui inclut ce scope dans ses calculs pour les entreprises et États financés, S&P Trucost. Les données des actifs immobiliers sont quant à eux fournis par Carbone 4. Pour cette raison, les données sont difficilement comparables avec celles d'autres investisseurs. Elles sont publiées à titre indicatif, afin de faire un état des lieux des émissions financées par l'ensemble des investissements du groupe, avec l'ambition d'étudier leur évolution d'année en année.

L'équipe finance durable du groupe MAIF est en veille active pour suivre les évolutions méthodologiques de mesure de l'empreinte carbone et s'assurer de publier des indicateurs fiables.

Rapportée aux montants investis par MAIF, l'empreinte carbone permet de mesurer les émissions financées, avec l'ambition d'étudier leur évolution dans le temps.

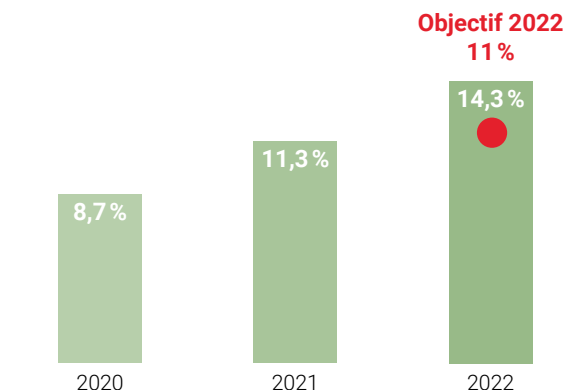
Le dialogue engagé par MAIF avec les principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) a vocation à améliorer cette empreinte carbone.

58 kg d'équivalents CO₂ sont financées pour chaque 1 000 euros investis par MAIF. Cela représente la quantité moyenne de CO₂ émises par un Français pour parcourir 262 kilomètres en voiture.

24. Pour plus de précisions sur les méthodologies appliquées par Carbon4 Finance et par S&P Trucost et leurs différences, se référer aux annexes.

La part verte : une progression continue

Évolution de la part verte



Source : MAIF.

14,3 % des investissements réalisés par MAIF participent à la transition énergétique et écologique. Cela représentait **2 605 millions d'euros** au 31 décembre 2022.

Ces investissements sont répartis comme suit :

- 990 millions d'euros en actifs immobiliers bénéficiant d'un label environnemental de moins de 5 ans ;
- 1 142 millions d'euros directement investis en obligations vertes, dédiées au financement de projets visant à mettre en œuvre la transition énergétique et écologique ;
- 362 millions d'euros investis dans des infrastructures en lien avec les énergies issues de sources renouvelables (production ou distribution) ;
- 112 millions d'euros investis dans des entreprises qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires grâce à des solutions en faveur de la transition énergétique et écologique.

Le fonds de Financement de l'efficacité énergétique (F2E)

Dans une volonté de participer à l'accélération de la transition verte vers les énergies renouvelables et à la décarbonation de l'économie, MAIF et le Fonds Européen d'Investissement ont lancé le fonds F2E en 2022. Géré par Sienna Private Credit, ce fonds propose des solutions de financement sur mesure pour accompagner les PME et les acteurs industriels dans les domaines de la transition énergétique, de l'autoconsommation ou de la mobilité décarbonée. Ce fonds à impact, classé article 9 au sens du règlement SFDR et labellisé Greenfin, met en pratique les critères promus par l'Institut de la finance durable pour une définition exigeante de la finance à impact basée sur l'intentionnalité, l'additionalité et la mesurabilité. En effet, le fonds F2E mettra en place des discussions bilatérales avec les entreprises financées pour accroître leur impact environnemental positif et reposera sur une mesure précise des tonnes de carbone évitées.

L'évaluation du portefeuille MAIF au regard de la taxonomie européenne

La part verte publiée par MAIF se distingue du financement d'activités durables sur le plan environnemental telles que définies par le règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie ».

En 2022, MAIF a poursuivi son étude de la taxonomie européenne en évaluant l'exposition de ses investissements dans des entreprises (en gestion directe et déléguée), des biens immobiliers et des infrastructures (en gestion déléguée) dont les activités économiques peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la réglementation européenne, avec l'aide de son prestataire Clarity AI.

Les informations publiées par les entreprises portent à ce jour uniquement, sauf dans de rares exceptions, sur la part de leurs activités éligibles à la taxonomie européenne, qui sont réalisées dans des secteurs couverts par cette taxonomie. Elles ne permettent pas, pour l'instant, de publier la part des activités qui sont effectivement alignées avec la taxonomie européenne, c'est-à-dire conformes aux critères définis par celle-ci. De la même façon, les informations obtenues auprès des sociétés de gestion partenaires de MAIF se limitent pour l'instant à la part de leurs investissements éligibles à la taxonomie (en tant qu'agrégation des données des entreprises investies).

20,6% des investissements de MAIF étaient éligibles à la Taxonomie au 31 décembre, c'est-à-dire la part du chiffre d'affaires des entreprises et actifs immobiliers et d'infrastructures financés exposé à des activités économiques éligibles à la Taxonomie par rapport au total des actifs financiers. Cette donnée couvre 94 % des investissements de MAIF.



Par conséquent, le poids des activités alignées avec les critères de la taxonomie européenne dans l'ensemble des activités financées par les investissements de MAIF sera disponible dans le rapport ESG et climat publié en 2024 et portant sur l'exercice 2023.

Des indicateurs pour suivre les risques climatiques

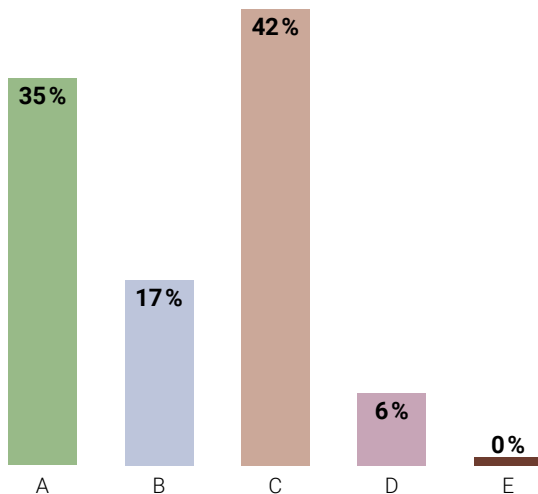
Mesure des risques de transition

La mesure des risques de transition évalue l'exposition des portefeuilles aux risques induits par la transition énergétique, du fait de la dépendance aux énergies fossiles, d'une activité très carbonée ou encore de l'absence ou de la faiblesse des engagements climatiques pris. L'indicateur est

mesuré par Carbon4 Finance au travers de la méthodologie Carbon Impact Analytics (CIA) et a pour périmètre les États et les entreprises financés en direct, ainsi que via les fonds actions et obligations couverts par les outils de Carbon4 Finance.

Répartition des notes de transition des entreprises et des États financés au 31 décembre 2022

Part des encours couverts : 67 %



Source : Carbon4 Finance.

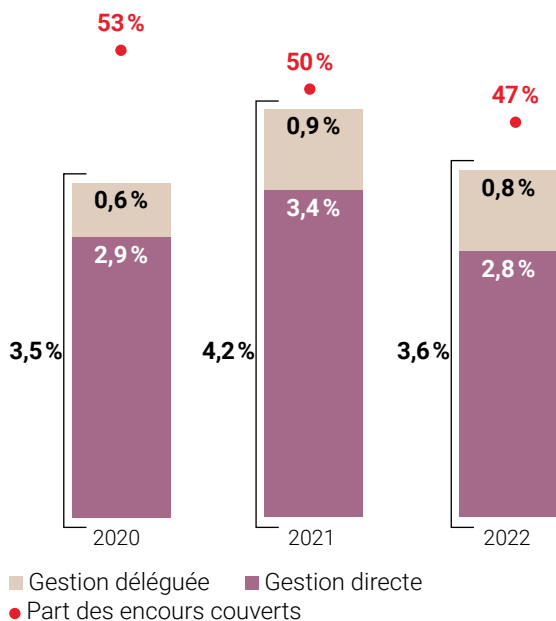
Les notes davantage représentées sont celles de A et C. En effet, les entreprises en portefeuille sont fortement concentrées sur la note « neutre » de C. De plus, les actifs souverains financés par les actifs financiers de MAIF sont en grande majorité investis en France, dont la note de risque de transition est de A.

Par ailleurs, le groupe MAIF se fait accompagner par Carbon4 Finance et S&P Trucost (en fonction de leur capacité à fournir des indicateurs pour chaque investissement) pour évaluer la part de ses investissements exposée aux énergies fossiles. Depuis 2021, la méthodologie de calcul de cet indicateur prend en compte non seulement des entreprises impliquées dans l'extraction et la production d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel), mais aussi des entreprises produisant de l'électricité à partir d'énergies fossiles, qui sont exposées à un risque de transition.

Un premier calcul d'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles²⁵ est réalisé en prenant en considération l'intégralité de l'investissement de MAIF dans les entreprises concernées. Au 31 décembre 2022, les entreprises ayant au moins une activité en lien avec les combustibles fossiles représentaient 3,6 % des actifs financiers de MAIF. Seules les entreprises ayant recours à des instruments de financement cotés sur les marchés financiers contribuent à l'indicateur d'exposition au secteur des combustibles fossiles. Elles représentaient 47 % des actifs financiers de MAIF.

La part brune, quant à elle, consiste à ne prendre en considération que la part du chiffre d'affaires de ces entreprises effectivement liées à l'extraction, la production d'énergies fossiles ou la production d'électricité à partir d'énergies fossiles. Elle est également calculée en ne considérant que les entreprises ayant recours à des instruments de financement cotés sur les marchés financiers. Au 31 décembre 2022, elle s'élevait à 1,2 %.

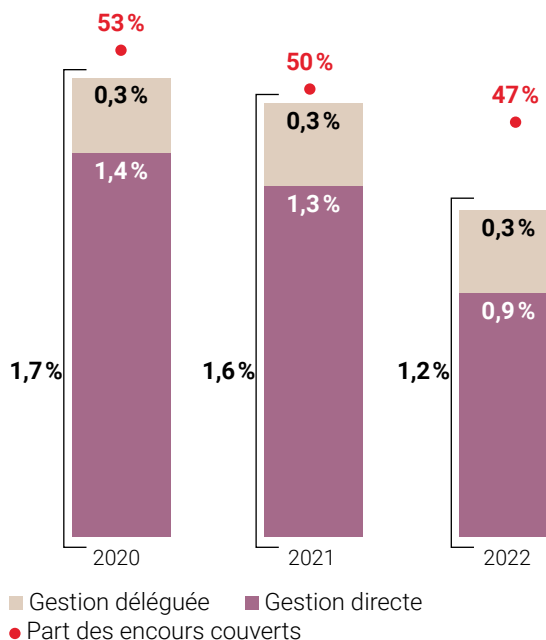
Exposition des investissements à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles



Source : Carbon4 Finance.

Évolution de la part brune

Au prorata de la part du chiffre d'affaires des entreprises dans le secteur des combustibles fossiles



Source : Carbon4 Finance.

La baisse de l'exposition des investissements en direct aux combustibles fossiles s'explique par les cessions des entreprises dépassant les seuils de chiffre d'affaires et/ou de production définis par la politique sur les hydrocarbures. Quatre entreprises détenues en direct ont été cédées en 2022. Ces cessions ont représenté un désinvestissement de 108 millions d'euros.

25. Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

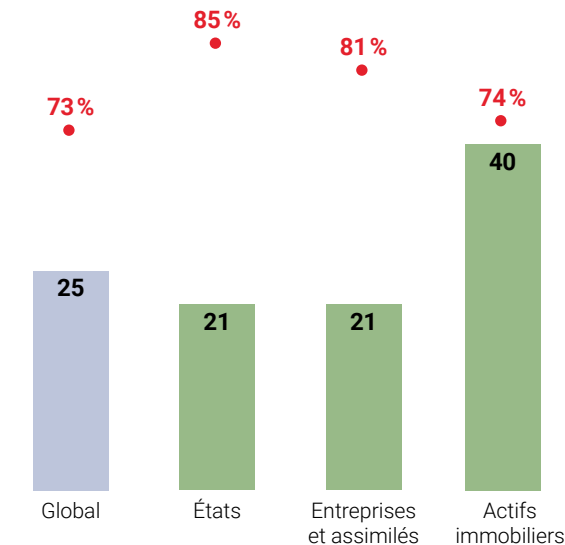
Évaluation de l'exposition aux risques physiques du changement climatique

En tant qu'assureur, le groupe MAIF est sensible à la multiplication des risques naturels (ou risques physiques) liés au changement climatique. Leur prise en considération demeure un axe de développement de sa démarche d'investisseur responsable. Les risques physiques liés au changement climatique peuvent avoir pour conséquence des pénuries de matières premières, des fluctuations de prix ou encore la destruction d'infrastructures. Ces risques conjuguent des événements localisés et des événements affectant la chaîne de valeur des entreprises, en particulier leur approvisionnement.

L'étude réalisée par Carbon4 Finance couvre les entreprises et les États financés directement par MAIF ou indirectement via des fonds d'investissement en gestion déléguée cotée, ainsi que les biens immobiliers. Elle permet d'obtenir, pour chaque investissement couvert par l'indicateur, un score de risque physique allant de 0 (absence d'exposition aux risques physiques) à 100 (exposition maximale aux risques physiques).

Différents scénarios sont pris en compte, afin de simuler différentes températures de réchauffement climatique, de + 2° C, + 3,5° C et + 5° C²⁶. L'agrégation des scores de risques de ces différents investissements présente un niveau de risque modéré à horizon 2050 quel que soit le scénario de réchauffement climatique retenu.

Score de risque physique moyen au 31 décembre 2022 des investissements selon un scénario de réchauffement à + 5° C



● Part des encours couverts

Pour chacun de ces scénarios, sept aléas climatiques sont analysés. Cela permet d'identifier les aléas climatiques les plus importants pour les portefeuilles d'investissements de MAIF. Sur l'ensemble du périmètre de MAIF, on constate que²⁷ :

- pour les États, les aléas climatiques présentant le plus de risque sont la hausse du niveau de la mer, les vagues de chaleur et les sécheresses ;
- pour les entreprises, ce sont la hausse du niveau de la mer, les vagues de chaleur, les tempêtes et les précipitations extrêmes.

26. Pour plus de précisions sur la méthodologie et sur les scénarios de transition sectorielle employés, se référer aux annexes.

27. En ce qui concerne les actifs immobiliers, ceux-ci sont également couverts par l'étude réalisée par Carbon4 Finance, mais celle-ci ne modélise qu'un seul scénario climatique (celui de + 5° C) et ne détaille pas les résultats pour différents aléas climatiques.

Modélisation de l'impact financier des risques climatiques

Le groupe MAIF procède à une veille active sur les attentes des régulateurs, les pratiques de marché et le développement de méthodologies afin d'améliorer ses capacités de modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques. Le groupe n'a pas mené cet exercice pour l'année 2022 en raison des incertitudes sur la pertinence des méthodologies existantes. Cependant, MAIF s'inscrit volontairement dans les exercices de stress tests conduits par l'ACPR (dernier exercice en 2020, nouvel exercice prévu pour 2023) ou l'EIOPA sur un horizon de projection long, en étant force de proposition. Cette vision est complétée par des études réalisées sur un horizon de projection plus court avec nos courtiers en réassurance.

Enfin, en 2022, l'équipe spécialisée dans les études financières et la gestion actif-passif du groupe MAIF a lancé l'exploration d'un outil permettant d'appliquer différents scénarios climatiques aux actifs financiers de MAIF, pour mettre en exergue les impacts des risques de transition sur la solvabilité et les produits financiers de MAIF.



L'ensemble des études menées sur l'impact financier des risques climatiques nourrit le rapport interne d'évaluation des risques et de la solvabilité (ORSA).

A photograph of a garden scene. In the foreground, a blue metal watering can sits on a wooden surface. To the right, a person's arm and hand are visible, holding a small green seedling in a pot of dark soil. The background is filled with lush green foliage and a dark wooden fence. The overall lighting is soft and natural.

5

UNE STRATÉGIE BIODIVERSITÉ PRAGMATIQUE EN COURS DE DÉFINITION



Les défis environnementaux ne se limitent pas à la lutte contre le dérèglement climatique. Si la détérioration des espaces naturels et la perte de biodiversité font partie des conséquences irréversibles du changement climatique, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) nous rappelle que la disparition de la biodiversité est également un accélérateur du processus du changement climatique. De nombreuses voix s'élèvent pour alerter sur les effets de ces dégradations. En décembre 2022, un nouveau cadre mondial sur la biodiversité a été adopté à l'occasion de la COP15. Cet accord, le « Global Biodiversity Framework » a été qualifié « d'accord de la décennie » en donnant pour mission à ses signataires « d'enrayer et d'inverser le déclin de la biodiversité d'ici à 2030 ». Il succède à la Convention sur la diversité biologique de 1992 et fixe un nouveau cadre clair en déclinant son objectif principal en 23 cibles permettant aux acteurs politiques et économiques d'activer les leviers indispensables pour protéger les écosystèmes.

Conscient de sa responsabilité, en tant qu'investisseur engagé pour le climat et la biodiversité, le groupe MAIF s'est intéressé de plus près à la façon dont ses investissements contribuent à l'érosion de la biodiversité depuis 2020. Progressivement, MAIF construit une approche pragmatique en intégrant les enjeux de biodiversité à l'analyse ESG de ses investissements et réalise, pour la troisième année consécutive, une évaluation de l'impact de ses investissements sur la biodiversité. En 2023, cet état des lieux permettra à MAIF de formaliser une stratégie de réduction des pressions et des impacts de ses investissements sur la biodiversité.

Intégrer les objectifs de long terme relatifs à la préservation et la restauration de la biodiversité

Les analystes en finance durable de MAIF ont identifié les secteurs d'activité à fort impact sur la biodiversité et réalisent leurs analyses ESG en intégrant les pressions qui pèsent sur la nature dans leurs recommandations d'investissement. Pour les investissements en direct, les analystes en finance durable évaluent systématiquement ces enjeux quand ils sont pertinents pour l'entreprise analysée. C'est aussi le cas pour les investissements en immobilier ou dans des infrastructures. Les analystes en finance durable MAIF sont particulièrement attentifs au risque d'artificialisation des sols qui est inhérent à ces classes d'actifs. En effet, la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé impacte directement l'habitat des espèces animales ou végétales de cet espace, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.

S'agissant des investissements en gestion déléguée, la prise en compte des enjeux de biodiversité et la stratégie mise en place par la société de gestion interrogée font également partie intégrante du processus de due diligence des fonds d'investissements.

Outre l'intégration des enjeux de préservation de la biodiversité dans l'analyse ESG, MAIF s'engage auprès de son écosystème pour sensibiliser ses parties prenantes. En 2022, le groupe MAIF a, par exemple, participé au groupe de travail de l'Institut de la finance durable sur la biodiversité. Le sujet fait également l'objet d'une veille active auprès des différentes instances de France assureurs et des experts sur le sujet.

Le groupe MAIF entend formaliser une stratégie biodiversité pour ses investissements en 2023. Cette stratégie intégrera les analyses relatives à la biodiversité déjà menées par les analystes en finance durable MAIF, tout en s'inscrivant pleinement dans les ambitions de la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 et renouvelée à l'occasion de la COP 15, en intégrant notamment des objectifs concernant :

- la conservation de la biodiversité ;
- l'utilisation durable de ses composants ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances qui y sont associées.



En excluant les secteurs les plus néfastes pour l'environnement de son univers d'investissements en direct, MAIF a, de fait, mis en place une démarche pour réduire son impact sur la biodiversité. La réduction de nos impacts négatifs est un levier d'actions que nous activons depuis 2020, la formalisation et la publication de notre stratégie biodiversité permettra de valoriser l'ensemble de nos engagements en faveur de la régénération de la biodiversité.

Hélène N'Diaye, Directrice Générale Adjointe de MAIF



L'évaluation de l'empreinte biodiversité des investissements

Mieux connaître les pressions exercées par certaines activités sur l'environnement est une première étape essentielle à la prise de conscience des effets dommageables des investissements sur la nature. Cette transparence extra-financière doit permettre de réorienter les capitaux vers des activités moins préjudiciables à l'environnement.

Deux études ont ainsi été réalisées pour mesurer l'empreinte biodiversité des portefeuilles de MAIF, l'une portant sur le portefeuille d'investissements en actions et obligations d'entreprises et d'États en gestion directe et déléguée, réalisée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance avec la base de données Biodiversity Impact Analytics alimentée par le Global Biodiversity Score® (GBS), l'autre portant sur le portefeuille d'investissements en actifs immobiliers, réalisée par CDC Biodiversité et Carbone 4 Conseil, grâce à l'outil Global Biodiversity Score® pour les institutions financières (GBS FI).

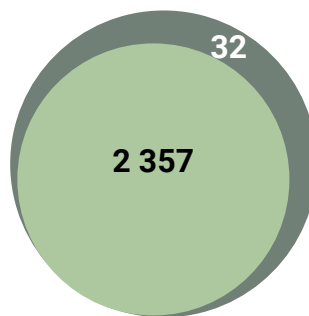
Les empreintes biodiversité mesurées à travers le GBS et le GBS FI peuvent être vues comme l'équivalent du bilan carbone pour la biodiversité. Elles permettent aux acteurs économiques, entreprises et investisseurs, d'évaluer les impacts de leurs activités sur la biodiversité. Ceux-ci sont exprimés dans une métrique unique, la *Mean Species Abundance* par km² (MSA km²)²⁸.



L'étude démontre que les investissements de MAIF exercent des pressions prédominantes sur le changement d'usage des sols ainsi que sur le changement climatique²⁹.

Surface de biodiversité impactée par les investissements de MAIF en MSA.km²

Couverture : 79 %



- Surface de biodiversité impactée jusqu'en 2021 (empreinte statique)
- Surface de biodiversité supplémentaire impactée en 2022 (dynamique)

Source : GBS (Carbon4 Finance, Carbone 4 Conseil et CDC Biodiversité).



Pour 1 000 euros investis par MAIF, en 2022, l'impact est équivalent à l'artificialisation de 2,2 m² de biodiversité terrestre supplémentaires.

28. Pour plus d'informations méthodologiques, se référer aux informations méthodologiques en annexe.

29. D'un point de vue méthodologique, il est important de préciser que les doubles comptes ne sont pas retraités dans cette approche conduisant à une estimation haute de l'empreinte. En particulier, l'empreinte des États financés prend en compte les impacts des entreprises situées sur leur territoire et qui sont, pour certaines, déjà intégrées dans l'empreinte biodiversité des entreprises financées par MAIF. De même, les chaînes de valeurs peuvent être comptées plusieurs fois si des entreprises présentes en portefeuille se situent à différents niveaux de celles-ci.

L'évaluation de la dépendance des investissements financiers aux services écosystémiques

Au-delà de l'empreinte biodiversité, le groupe MAIF s'est intéressé de plus près à la dépendance de son portefeuille d'investissements aux services écosystémiques.

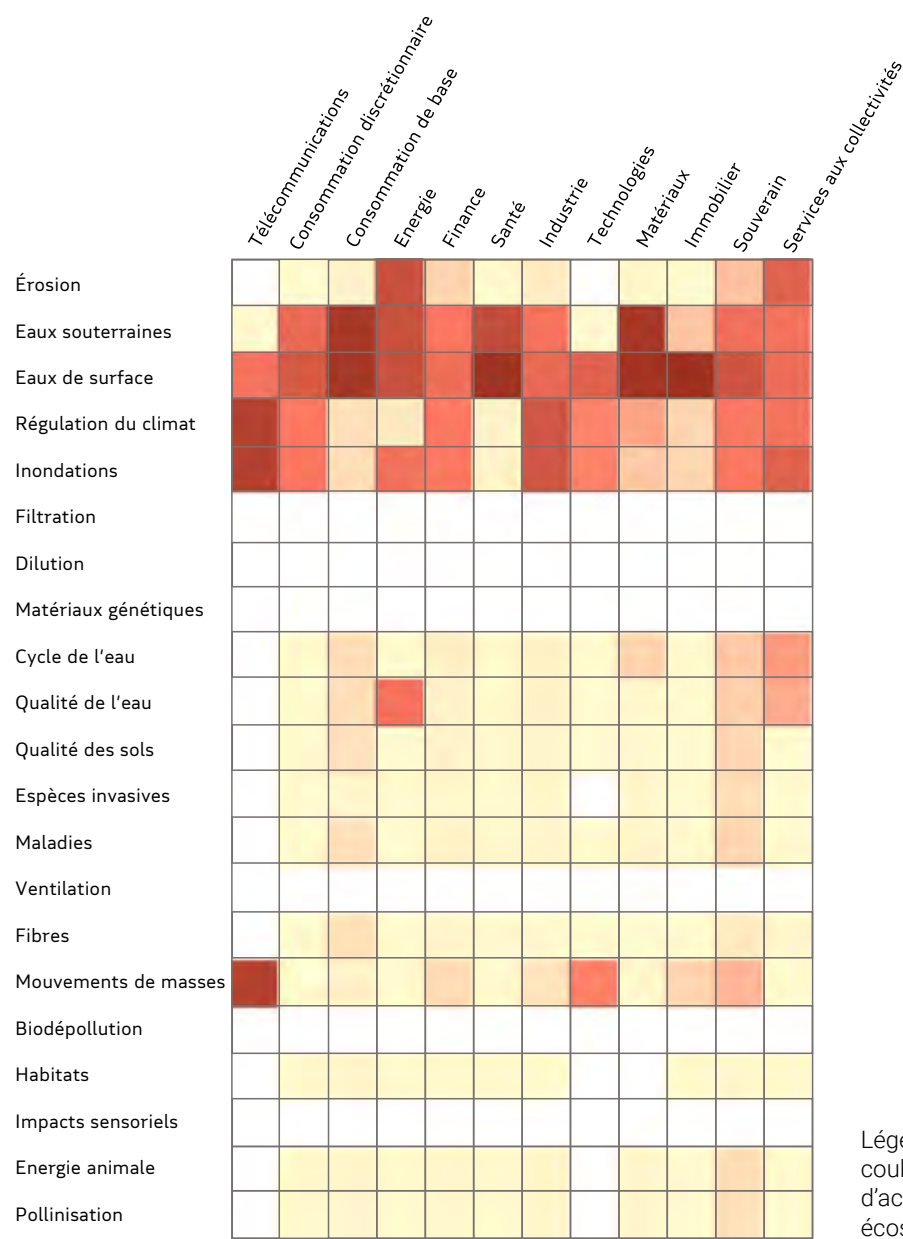
Les services écosystémiques peuvent être définis comme des services gratuits rendus par la nature au profit de l'homme. Ils sont essentiels à de nombreuses activités qui pourraient être mises en péril par la perturbation de ces services. MAIF fait appel à des experts pour estimer le niveau de dépendance de son portefeuille d'investissements aux services écosystémiques. CDC Biodiversité et Carbon4 Finance ont développé un score permettant d'avoir une estimation des impacts de la perte de biodiversité sur les entreprises et les États dans lesquels MAIF a investi.

La méthodologie développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance s'appuie sur la base de données « ENCORE » qui attribue à différents secteurs de l'économie des niveaux de dépendance à 21 services écosystémiques. La dépendance aux services écosystémiques est évaluée sur 5 niveaux qui sont traduits de manière quantitative

de 0 % à 100 %. Les deux derniers niveaux de dépendance sont considérés comme des niveaux de dépendance critiques, c'est-à-dire que les services écosystémiques concernés ne sont pas substituables pour les entreprises.

L'analyse des niveaux de dépendance critiques pour chacun des 21 services écosystémiques permet d'obtenir la part du chiffre d'affaires des entreprises financées générée grâce à des services écosystémiques non substituables. Les mesures de dépendance aux services écosystémiques des portefeuilles d'investissements présentent encore des limites liées au manque de disponibilité des données nécessaires à leur calcul, à l'évolution des méthodologies appliquées par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance, ainsi qu'au recours à des approximations. Néanmoins, ces mesures permettent d'identifier les secteurs les plus exposés au risque de perte de biodiversité parmi l'actif financier de MAIF. La stratégie biodiversité des investissements aura notamment pour ambition de réduire les risques associés à la dépendance à ces services écosystémiques.

Répartition des dépendances par service écosystémique et par secteur d'activité
au 31 décembre 2022 dans les actifs financiers de MAIF



Légende : plus la case est de couleur foncée et plus le secteur d'activité est dépendant au service écosystémique concerné.

Source : Carbon4 Finance et CDC Biodiversité.

Les calculs réalisés par Carbon4 Finance et CDC Biodiversité ont permis d'estimer la dépendance aux services écosystémiques des entreprises financées par MAIF, sur le périmètre de la gestion déléguée et la gestion directe, soit 70 % des investissements. Il apparaît que ces portefeuilles sont particulièrement dépendants de l'approvisionnement en eaux de surface et eaux souterraines. L'eau est en effet essentielle à la plupart des secteurs économiques. Sa raréfaction risque de perturber les activités qui en dépendent et, par conséquent, les entreprises représentées dans l'actif financier de MAIF.

L'analyse de l'indicateur permet également de mettre en évidence les secteurs économiques des portefeuilles d'investissements qui sont les plus dépendants des services écosystémiques, sur lesquels pèse un risque physique si l'érosion de la biodiversité n'est pas freinée. Il s'agit des entreprises du secteur des biens de consommation, des

matériaux, de la santé, et de l'immobilier. Les services de télécommunication sont quant à eux particulièrement dépendants de services de régulation du climat et de protection contre les inondations et les mouvements de masse.

Les mesures d'empreinte sur la biodiversité et de dépendance aux services écosystémiques des portefeuilles d'investissements présentent encore des limites liées au manque de disponibilité des données nécessaires à leur calcul, à l'évolution des méthodologies appliquées par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance, ainsi qu'au recours à des approximations. Néanmoins, elles permettent de dresser un nouvel état des lieux indispensable à une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans le pilotage des investissements du groupe.

Des investissements en faveur de la préservation de la biodiversité

L'adoption de l'Accord de Kunming-Montréal à l'occasion de la COP15 représente une occasion historique d'amorcer une transformation du système actuel et d'inverser la détérioration de la biodiversité.

Par conséquent, en parallèle des travaux menés pour mesurer les conséquences de ses investissements sur la biodiversité et la dépendance de son portefeuille d'investissements aux services écosystémiques, MAIF étudie activement les opportunités d'investissements en faveur de la préservation de la biodiversité (forêts, préservation des océans, séquestration carbone, etc.). Ces investissements prennent de l'ampleur progressivement, à mesure que le marché s'organise pour proposer une offre à la hauteur des enjeux de régénération.

À ce titre, les analystes en finance durable MAIF déploient une analyse extra-financière poussée, permettant d'évaluer si les fonds proposés répondent concrètement aux enjeux

de régénération ou de préservation de la biodiversité, associée à une analyse financière exigeante réalisée par les gestionnaires d'actifs financiers MAIF.

MAIF a, par exemple, investi dans le fonds *Blue Ocean* géré par SWEN Capital Partners. Ce fonds de capital investissement créé à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), qui s'est déroulé à Marseille en septembre 2021, a pour mission première la préservation des océans. Les projets soutenus ont tous pour objet d'éviter ou de limiter la pollution marine à travers des solutions pour lutter contre la surexploitation des océans ou le changement climatique.

Le groupement foncier forestier MAIF Forêts, en partenariat avec FRANCE VALLEY

Le groupe MAIF a uni ses compétences avec FRANCE VALLEY, société de gestion spécialisée dans la gestion d'actifs naturels en France et en Europe, afin de créer en 2022 un véhicule dédié d'investissements forestiers, « MAIF Forêts », doté de 50 millions d'euros, intégralement souscrit par MAIF et MAIF VIE. La stratégie d'investissement déployée par ce fonds vise à acquérir des actifs forestiers, sélectionnés au regard d'un cahier des charges particulièrement strict construit en partenariat avec FRANCE VALLEY, afin d'y mener une gestion forestière durable. Toutes les forêts dans lesquelles le fonds investira devront être gérées selon les critères des certifications *Forest Stewardship Council* (FSC) ou *Programme for the Endorsement of Forest Certification* (PEFC). L'équipe de gestion du fonds aura notamment pour mission de rendre les forêts plus résilientes au changement climatique, de mesurer et limiter les impacts des techniques sylvicoles sur la biodiversité et de privilégier la dimension sociale de la filière.





6

**UNE OFFRE D'ÉPARGNE
RESPONSABLE
ET LABELLISÉE**



Des labels gages de confiance

Pour que les sociétaires puissent compter sur des placements performants tout en ayant un impact positif sur la société, MAIF recherche des investissements à la fois sûrs et éthiques, favorables à l'emploi, à l'inclusion et à la

transition écologique. En finançant un monde plus durable, cette démarche contribue à maîtriser le niveau de risque financier comme extra-financier des placements.



11 % des montants investis par les actifs financiers de MAIF VIE (principalement constitués de fonds en euros) et 93 % des montants investis dans les unités de compte associées aux contrats d'assurance vie et d'épargne retraite sont placés dans des supports labellisés³⁰. Depuis le 1^{er} octobre 2021, l'intégralité de la gamme de supports d'épargne en unités de comptes proposée par MAIF VIE est conforme à la loi Pacte en étant labellisée par au moins l'un de ces labels :

Label ISR, dédié à la prise en compte des critères ESG

690 M€ investis par les actifs financiers de MAIF VIE dans 34 fonds disposant du label ISR français au 31 décembre 2022.

535 M€ investis dans 16 unités de compte sur les 18 associées aux contrats Assurance vie Responsable et Solidaire et PER Responsable et Solidaire au 31 décembre 2022.

Soutenu par le ministère des Finances, le **label ISR** a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.

MAIF a d'ailleurs participé en 2022 à la consultation sur l'évolution du label ISR vers des critères plus exigeants afin que ce label, très utilisé, réponde davantage aux attentes des épargnants.

30. La part non labellisée correspond aux unités de compte historiques qui ne sont plus commercialisées dans le cadre de ce contrat.

Label Finansol, dédié à l'épargne solidaire

37 M€ investis par les actifs financiers de MAIF VIE dans 3 fonds disposant du label Finansol au 31 décembre 2022.

77 M€ investis en 2022 dans 2 unités de compte sur les 18 associées aux contrats Assurance vie Responsable et Solidaire et PER Responsable et Solidaire au 31 décembre 2022.

Le **label Finansol** a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne proposés au grand public. Attribué par un comité d'experts indépendants issus de la société civile, ce label repose sur des critères de solidarité et de transparence. Il assure à

l'épargnant qu'il contribue réellement au financement d'activités à forte utilité sociale et/ou environnementale : accès à l'emploi et au logement, soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables, entrepreneuriat dans les pays en développement.

Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire, labellisé Finansol

En 2022, le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire a obtenu le label Finansol, grâce à son fonds en euros labellisé Finansol et sa gamme d'unités de compte bénéficiant toutes d'un label en investissement responsable.

Le fonds en euros du contrat ARS réalise plus de 2,5 % de ses investissements dans des projets solidaires, à forte utilité sociale et environnementale, y compris dans des entreprises qui ont reçu l'agrément Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Il est investi :

- dans le fonds «MAIF Impact Solidaire», qui investit exclusivement dans des organismes solidaires, et soutient l'accès à l'emploi, l'accès au logement, le développement d'activités écologiques ;
- dans le fonds «Insertion Emplois Dynamique» qui crée des emplois ou en favorise la consolidation tout en proposant un accompagnement nécessaire, avec l'appui de l'association France Active pour la sélection des investissements solidaires ;
- dans le fonds Blue Orchard, qui soutient l'entrepreneuriat dans les pays en développement ;
- dans les projets sociaux et environnementaux de collectivités françaises (Régions Île-de-France et Occitanie, Ville de Paris) et européennes (Belgique et Allemagne).

Label Relance, dédié au financement des PME et ETI françaises

30 M€ investis par les actifs financiers de MAIF VIE dans 4 fonds disposant du label Relance au 31 décembre 2022.

65 M€ investis en 2022 dans 2 unités de compte sur les 18 associées aux contrats Assurance vie Responsable et Solidaire, et PER Responsable et Solidaire au 31 décembre 2022.

Le **label Relance** a été lancé le 19 octobre 2020 par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Il permet de reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources financières pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (petites et moyennes entreprises

et entreprises de taille intermédiaire) cotées ou non. L'objectif est d'orienter l'épargne des particuliers et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs à la crise sanitaire.

Label Greenfin, dédié à la finance verte

112 M€ investis par les actifs financiers de MAIF VIE dans 7 fonds disposant du label Greenfin au 31 décembre 2022.

45 M€ investis en 2022 dans 2 unités de compte sur les 18 associées aux contrats Assurance vie Responsable et Solidaire, et PER Responsable et Solidaire au 31 décembre 2022.

Label d'État lancé au moment de la COP21, le **label Greenfin** a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne

au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il garantit la qualité verte des fonds d'investissement.

La classification des produits financiers selon le règlement UE/2019/2088, dit « SFDR »

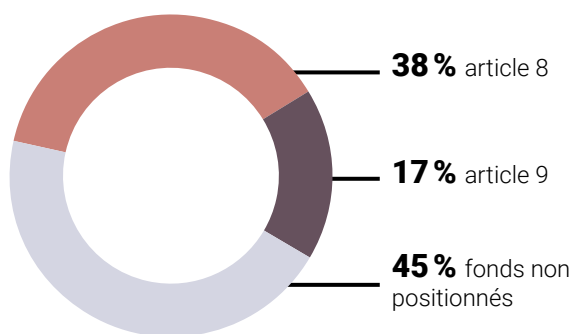
La Sustainable Finance Disclosures Regulation, « SFDR »

Le 10 Mars 2021, le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers est entré en application. Ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits d'investissement ou qui prodiguent des conseils sur ces produits. Ces derniers doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement ou dans la fourniture de leurs conseils ainsi que des informations relatives aux produits, notamment pour ceux d'entre eux qui présentent des caractéristiques extra-financières.

Le règlement SFDR distingue deux types de produits présentant des caractéristiques extra-financières :

- les fonds classés en « article 8 » correspondent aux véhicules d'investissement qui sont présentés aux investisseurs comme prenant en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, des entreprises ou des projets financés, dans leurs décisions d'investissement.
- les fonds classés en « article 9 » correspondent aux fonds ayant pour objectif de réaliser des investissements qui contribuent à un objectif environnemental ou social. Il s'agit, par exemple, de fonds qui s'engagent à lutter contre les inégalités, lutter contre le réchauffement climatique, etc.

Répartition des actifs financiers de MAIF VIE selon leur classification SFDR



Toutes les unités de compte commercialisées par l'activité d'assurance vie de MAIF au 31 décembre 2022 répondent soit à l'article 8, soit à l'article 9 du règlement SFDR. Parmi les quatre unités de compte associées au contrat Assurance vie Responsable et Solidaire qui ne sont plus commercialisées, deux sont non positionnées au regard de la classification SFDR.

Source : MAIF.

Une communication active auprès des sociétaires et du grand public

Très sensibilisés à l'urgence des enjeux sociétaux, climatiques et environnementaux, les épargnants MAIF sont demandeurs d'une information précise et complète sur l'engagement et la contribution de leur assureur vie. En cohérence avec sa raison d'être et sa mission, le groupe a à cœur de promouvoir la transparence et la diffusion de la connaissance sur l'investissement responsable et l'évaluation de l'impact social des investissements.

Le site institutionnel entreprise.maif.fr présente la politique d'investissement responsable et ses déclinaisons. Elle donne accès à l'ensemble des textes réglementaires selon le Règlement 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil (dit « SFDR »), regroupés sur la page entreprise.maif.fr/investissement-responsable. Le site maif.fr, quant à lui, propose à la souscription les produits d'épargne de la gamme responsable et solidaire : livret d'épargne solidaire, Assurance vie Responsable et Solidaire, Plan d'Épargne Retraite Responsable et Solidaire, et oriente les sociétaires qui souhaitent en savoir plus sur

la démarche d'investissement responsable vers la page du site institutionnel dédiée à ce sujet. Trois fois par an, les sociétaires MAIF sont informés, via leur magazine généraliste *Le MAIF Mag*, de l'actualité de l'investissement responsable au sein de leur mutuelle.



Des campagnes de communication grand public dédiées à la finance responsable viennent également mettre en lumière l'importance accordée par MAIF à cet engagement pour la société et pour la planète.



7

ANNEXES





Informations méthodologiques

Informations méthodologiques d'ordre général

Données portant sur les actifs immobiliers : les données des indicateurs d'empreinte carbone et d'empreinte biodiversité pour le portefeuille immobilier ont été calculées en 2022 à partir des données de consommation d'énergie collectées au 31 décembre 2021.

Données portant sur les fonds de dette privée, de capital investissement et d'infrastructures : les données sont collectées auprès des sociétés de gestion auxquelles sont confiés les investissements via les questionnaires climat annuels.

Méthode de mesure de l'empreinte carbone : Carbon4 Finance et S&P Trucost

Mesure de l'empreinte carbone des investissements avec Carbon4 Finance et S&P Trucost

MAIF mesure l'empreinte carbone de ses investissements dans des États et des entreprises qui émettent des instruments cotés sur les marchés financiers grâce à l'agrégation de données fournies par Carbon4 Finance et S&P Trucost.

D'une manière générale, l'empreinte carbone d'un portefeuille est l'agrégation des émissions de gaz à effet de serre des actifs investis, prenant en compte pour chacun d'eux leurs émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3).

Les méthodologies de calcul de l'empreinte carbone utilisées par Carbon4 Finance et S&P Trucost diffèrent sur les points suivants :

- Pour les entreprises :
 - Carbon4 Finance et S&P Trucost intègrent les scopes 1 et 2.
 - S&P Trucost intègre une partie du scope 3 amont : les émissions de CO₂ des fournisseurs directs des entreprises du portefeuille. Cela permet notamment d'éviter les doubles comptages lorsque clients et fournisseurs de tous rangs sont présents au sein d'un portefeuille.
 - Carbon4 Finance intègre l'intégralité du scope 3 de chaque entreprise, et a développé une méthodologie spécifique pour remédier au double comptage au niveau des portefeuilles d'investissement. L'empreinte carbone des entreprises financées est réduite d'un pourcentage propre à Carbon4 Finance afin de ne pas

compter plusieurs fois les gaz à effet de serre émis par des entreprises en portefeuille qui seraient des clients ou fournisseurs d'autres entreprises en portefeuille.

- Pour les États et assimilés :
 - Carbon4 Finance prend en considération l'intégralité des gaz à effet de serre (GES) émis sur le territoire des États en question (même si ces émissions proviennent d'entreprises également comptabilisées dans l'empreinte carbone des entreprises). Le double comptage est corrigé par l'application d'un facteur correctif correspondant au poids du secteur public dans le PIB mondial appliqué aux émissions de GES des souverains.
 - S&P Trucost ne prend en compte que l'empreinte carbone des services publics offerts par les États en question, sans réduction, afin d'éviter le double comptage lorsque l'empreinte carbone des États est agrégée avec celle des entreprises.

Réchauffement climatique induit par les investissements

MÉTHODOLOGIE DE MESURE DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE INDUIT PAR LES INVESTISSEMENTS		
TYPES D'ACTIFS	S&P TRUCOST	CARBON4 FINANCE
Horizon de projection des émissions	2030 ³¹	2050
États, régions et assimilés	Non couverts.	Evaluation de la dynamique passée des émissions de CO ₂ , des engagements pris dans le cadre des contributions à l'Accord de Paris déterminées par chaque pays et de la dépendance aux énergies fossiles. Les contributions sont comparées aux réductions attendues par l'Agence internationale de l'énergie pour chaque scénario de réchauffement climatique.
Entreprises	Comparaison de la trajectoire de réduction des émissions de CO ₂ passées ainsi que les trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et scope 2 ³²) annoncées par chaque entreprise en portefeuille, avec les réductions attendues d'ici 2030 par les scénarios de limitation du réchauffement climatique sous 1,75° C, 2° C et 3° C présentés par le GIEC et l'AIE. Les résultats de chaque entreprise sont ensuite agrégés au niveau du portefeuille d'investissements de MAIF.	Evaluation de la contribution au réchauffement climatique de chaque entreprise en portefeuille en fonction de son empreinte carbone (scopes 1, 2 et 3 ³³) et des efforts entrepris pour la réduire, ainsi que de la stratégie annoncée par chaque entreprise pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. La performance de chaque entreprise est comparée avec la performance moyenne de l'ensemble des entreprises étudiées par Carbon4 Finance, définie comme représentative de la performance moyenne de l'économie mondiale (soit une trajectoire de réchauffement climatique à + 3,5° C), afin de déterminer la trajectoire de réchauffement climatique sur laquelle chaque entreprise du portefeuille MAIF se situe. Les performances des entreprises du portefeuille MAIF sont ensuite agrégées.
Immobilier en gestion déléguée	Non couverts.	Mesure de l'écart entre les émissions de CO ₂ issues de l'exploitation des bâtiments (scopes 1 et 2 ³⁴) et les émissions de CO ₂ autorisées pour chaque type de bâtiment dans les trajectoires de décarbonation mises à disposition par le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM ³⁵). Des trajectoires de décarbonation sont disponibles pour chaque pays dans lequel se trouvent les immeubles.

31. Mise à jour 2022. Les émissions étaient projetées jusqu'à 2025 en 2021.

32. Il s'agit des émissions de gaz à effet de serre provenant du matériel appartenant aux entreprises (scope 1), ainsi que des émissions issues des procédés ayant permis de fabriquer l'électricité, la chaleur ou la vapeur utilisée par les entreprises (scope 2).

33. Sont prises en considération par Carbon4 Finance : les émissions de gaz à effet de serre provenant du matériel appartenant aux entreprises (scope 1), les émissions issues des procédés ayant permis de fabriquer l'électricité, la chaleur ou la vapeur utilisée par les entreprises (scope 2) et les gaz à effet de serre émis par les fournisseurs des entreprises (scope 3 amont), leurs circuits de distribution et les clients lors de l'utilisation des produits ou services (scope 3 aval).

34. Il s'agit des émissions de gaz à effet de serre émanant du matériel de chauffage ou de climatisation utilisé dans les bâtiments (scope 1) ainsi que des émissions issues des procédés ayant permis de fabriquer l'électricité, la chaleur ou la vapeur utilisée dans les bâtiments (scope 2).

35. Le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) est un projet de recherche et d'innovation, qui définit des objectifs et des trajectoires de décarbonation pour le secteur de l'immobilier, afin de réduire les risques de transition : <https://www.crrrem.eu>.

Empreinte biodiversité

Méthodologie de mesure de l'empreinte biodiversité avec le GBS de Carbon4 Finance et CDC Biodiversité

MAIF s'appuie sur Carbon4 Finance et CDC Biodiversité pour calculer l'empreinte biodiversité de ses investissements. Cet indicateur est calculé sur les actifs immobiliers, actions d'entreprises cotées, obligations émises par des entreprises et obligations souveraines couvertes par les prestataires.

Le Global Biodiversity Score (GBS) permet aux acteurs économiques, entreprises et investisseurs d'évaluer les impacts de leurs activités sur la biodiversité. Ceux-ci sont exprimés dans une métrique unique, la MSA.km². La Mean Species Abundance (MSA) est une métrique reconnue par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné. 1 MSA.km² perdu équivaut à la destruction de 1 km² d'espace naturel initialement intact.

Cette métrique prend en compte les principales pressions sur la biodiversité (terrestre et aquatique en eau douce) identifiées dans les rapports de l'IPBES³⁶ : le changement d'utilisation des sols, le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles et les pollutions (uniquement l'eutrophisation pour cette étude). L'outil estime ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, comme le tonnage de matières premières utilisées ou la consommation d'eau. Des données sur les pressions reportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone, par exemple. Les impacts sur les sites d'activité

des entreprises et en amont (fournisseurs, chaîne de distribution...) sont couverts dans cette étude. L'empreinte comptabilise deux types d'impacts :

- les impacts statiques, qui correspondent à l'ensemble des impacts cumulés passés antérieurs au début de la période d'évaluation et maintenus par l'activité économique ;
- les impacts dynamiques, qui correspondent aux impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

D'un point de vue méthodologique, il est important de préciser que les doubles comptes ne sont pas retraités dans cette approche, conduisant à une estimation haute de l'empreinte. En particulier, l'empreinte biodiversité des États financés prend en compte les impacts des entreprises situées sur leur territoire et qui sont, pour certaines, également prises en compte dans l'empreinte biodiversité des entreprises financées par MAIF. De même, les chaînes de valeurs peuvent être comptées plusieurs fois si des entreprises présentes en portefeuille sont les clientes d'autres entreprises en portefeuille.

36. L'IPBES est l'équivalent pour la biodiversité du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Score de dépendance aux services écosystémiques

Méthodologie de mesure du score de dépendance aux services écosystémiques de Carbon4 Finance et CDC Biodiversité

MAIF s'appuie sur Carbon4 Finance et CDC Biodiversité pour calculer le score de dépendance aux services écosystémiques de ses investissements. Cet indicateur est calculé sur les actions d'entreprises cotées, obligations émises par des entreprises et obligations souveraines couvertes par les prestataires. Le score de dépendance aux services écosystémiques est calculé en qualifiant le niveau de dépendance des différents

- secteurs d'activité à 21 services écosystémiques.
- les 21 services écosystémiques couverts par l'indicateur correspondent aux services écosystémiques listés dans l'outil ENCORE³⁷ ;
 - le niveau de dépendance fourni par la base de données ENCORE est converti en score de dépendance (allant de 0 à 100 %) suivant la table ci-dessous.

Niveau de dépendance selon la méthodologie ENCORE	Score de dépendance développé par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance
Pas de dépendance connue	0 %
Très faible	< 20 %
Faible	20 % - 40 %
Moyenne	40 % - 60 %
Élevée	60 % - 80 %
Très élevée	80 % - 100 %

Le score de dépendance critique correspond aux deux niveaux les plus élevés de la méthodologie ENCORE (niveaux de dépendance « élevée » ou « très élevée »). Une entreprise est critiqueusement dépendante à un service écosystémique si ce service écosystémique est non substituable pour réaliser son activité. En analysant les activités de chaque entreprise, il est possible de déterminer la part de leur chiffre d'affaires

critiqueusement dépendant de chaque service écosystémique listé dans la base de données ENCORE.

Le score de dépendance critique du portefeuille se calcule en faisant la moyenne des scores de dépendances critiques des entreprises en portefeuille pondéré par le poids de l'investissement dans le portefeuille global.

37. Outil de mesure de l'impact des changements des services écosystémiques sur l'économie. Pour en savoir plus : ENCORE (naturalcapital.finance).

Évaluation des risques de transition

Méthode d'évaluation des risques de transition appliquée par Carbon4 Finance

La société Carbon4 Finance évalue les risques de transition en fonction d'une méthode dont elle est propriétaire, le Carbon Impact Analytics (CIA). Le score de risque de transition prend en compte, pour les États comme pour les entreprises :

- la performance passée : le taux de réduction des émissions induites est calculé sur des périmètres significatifs, puis comparé aux scénarios de l'Agence internationale de l'énergie, ce qui permet de calculer l'alignement aux différents scénarios pour les cinq dernières années. Les scénarios pris en compte pour l'évaluation des performances passées sont ceux présentés par le GIEC ou l'AIE selon le secteur d'activité de l'entreprise. Les performances passées de l'entreprise donnent lieu à une note allant de 1 (la meilleure) à 15 (la plus mauvaise) ;
- la performance actuelle : pour chaque activité d'une entreprise donnée, Carbon4 Finance mesure le positionnement actuel par rapport aux pairs dans le même secteur d'activité. Les indicateurs pris en compte varient en fonction de l'activité sous-jacente. La performance actuelle de l'entreprise donne une note de performance actuelle allant de 1 (la meilleure) à 15 (la plus mauvaise) ;
- la performance future (méthodologie *forward-looking*) :

pour l'activité principale de chaque entreprise (qualifiée par la part des revenus provenant de cette activité), Carbon4 Finance effectue une analyse prospective avec une grille adaptée à chaque activité. La deuxième activité la plus importante est aussi prise en compte dans le critère stratégique. L'analyse qualitative évalue si le risque de transition a été pris en compte dans la stratégie mise en œuvre et si l'entreprise entend contribuer activement à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Chaque indicateur qualitatif (listés ci-dessous) est pondéré différemment selon le secteur, ce qui donne une note prospective sur une échelle allant de 1 (la meilleure) à 15 (la plus mauvaise).

Critères qualitatifs :

1. Vision stratégique de l'acteur
2. Investissements de transition
3. Objectifs de réduction des émissions, scopes 1 et 2
4. Objectifs de réduction des émissions, scope 3
5. Gouvernance des questions liées au climat.

S'échelonnant de A+ à E-, la note globale est la moyenne des notes sectorielles pour chacune des activités de l'entreprise, pondérée par la part du chiffre d'affaires correspondant convertie selon le tableau suivant :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A+	A	A-	B+	B	B-	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-

Évaluation des risques physiques

Méthode d'évaluation des risques physiques de Carbon4 Finance

La société Carbon4 Finance évalue les risques liés aux conséquences physiques du changement climatique en fonction de l'activité de chaque entreprise, de sa chaîne de valeur, et de ses implantations géographiques. Trois scénarios de réchauffement climatique provenant du GIEC sont modélisés.

- Scénario à faibles émissions (*low*) : un réchauffement inférieur à + 3° C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle (scénario RCP 4.5).
- Scénario d'émissions moyennes (*medium*), réchauffement entre + 3° C et + 4° C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle (scénario RCP 6).
- Scénario à fortes émissions (*high*), réchauffement supérieur à + 4° C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle (scénario RCP 8.5).

Chacun des scénarios est considéré sous deux horizons temporels, basés sur les projections du GIEC : milieu du siècle (2050) et fin du siècle (2100).

Un score de risque physique allant de 0 (absence d'exposition aux risques physiques) à 100 (exposition maximale aux risques physiques) est calculé pour les entreprises comme pour les États. Il traduit l'exposition et la vulnérabilité de chaque entité ou pays à sept aléas climatiques :

- une augmentation de la température moyenne ;
- un changement de l'intensité ou de la fréquence des canicules ;

- la multiplication des sécheresses extrêmes ;
- des changements dans l'intensité ou la fréquence des pluies extrêmes ;
- l'augmentation du niveau de la mer ;
- des changements des régimes de précipitations ;
- des changements dans l'intensité ou la fréquence des tempêtes.

Les aléas climatiques étudiés dépendent de la localisation de l'entreprise ou État. Pour chaque aléa climatique, sa vulnérabilité dépend de sa localisation et de ses caractéristiques (secteur, chaîne de valeur, capacité d'adaptation, etc.)

Le score de risque de chaque entreprise et État financé par MAIF est ensuite pondéré par le poids de l'investissement dans le portefeuille, afin d'aboutir à un score de risque physique au niveau du portefeuille d'investissements.

Glossaire

Actif financier

Un actif financier est un titre ou un contrat, la plupart du temps transmissible et négociable, qui confère à son détenteur des revenus ou un gain en capital. Pour le groupe MAIF, les actifs financiers viennent en couverture des engagements d'assurance et de l'épargne des souscripteurs des contrats d'assurance vie en euros.

AIE (Agence internationale de l'énergie)

L'Agence internationale de l'énergie est une organisation internationale créée par l'OCDE afin de garantir une énergie fiable, abordable et non polluante pour ses trente pays membres et au-delà. Les principaux domaines de recherche sont la sécurité énergétique, le développement économique, la sensibilisation à l'environnement à l'échelle mondiale.

Classe d'actifs

Typologie d'actifs financiers (obligations, actions, etc.).

Empreinte carbone (ou bilan d'émission de gaz à effet de serre)

Évaluation du volume total de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère sur une année par les activités d'une organisation, exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Engagement actionnarial (ou activisme actionnarial)

Désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux extra-financiers (environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance) et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme. Pour en savoir plus : <http://www.novethic.fr/lexique/detail/engagement-actionnarial.html>

ESG (environnement, social, gouvernance)

Sigle utilisé par la communauté financière pour désigner les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière :

- Le critère environnemental tient compte de la gestion des déchets, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la prévention des risques environnementaux ;
- Le critère social prend en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance et le dialogue social ;
- Le critère de gouvernance vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Extra-financier

Voir ESG.

Fonds d'investissement

Véhicule permettant d'investir des actifs financiers dans des sociétés ou des projets sélectionnés.

Fonds en euros

Le fonds en euros a pour caractéristiques un rendement minimum garanti, une participation bénéficiaire, un effet cliquet sur les intérêts acquis. La dénomination « fonds en euros » s'applique à l'ensemble des fonds en euros des contrats d'assurance vie, d'épargne retraite et de produits de prévoyance proposés par MAIF VIE.

Fonds solidaire

Fonds d'investissement dont l'encours ou les revenus sont destinés, pour tout ou partie, à financer des activités solidaires de petites entreprises, PME ou associations.

France Assureurs

Rassemblement des entreprises d'assurance et de réassurance opérant en France, soit 280 sociétés représentant plus de 99% du marché.

GES (gaz à effet de serre)

Les gaz à effet de serre, généralement pris en compte dans les empreintes ou bilans carbone, sont les six gaz identifiés comme tels dans le protocole de Kyoto, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO₂) ;
- le méthane (CH₄) ;
- l'oxyde nitreux (N₂O) ;
- les hydrofluorocarbones (HFC) ;
- les hydrocarbures perfluorés (PFC) ;
- l'hexafluorure de soufre (CF₆).

Gestion directe

Comme de nombreux autres investisseurs institutionnels, le groupe MAIF dispose en interne d'une équipe de gestionnaires et d'analystes d'actifs financiers. Cette structure lui permet de prêter directement sur les marchés financiers des fonds à des entreprises ou des États ou assimilés (régions, agences supranationales). Ainsi, on parle de gestion directe, car ce sont les équipes MAIF qui choisissent elles-mêmes les sociétés qu'elles acceptent de financer grâce à de la dette, et la MAIF est directement référencée comme un créancier de ces sociétés, au contraire de la gestion déléguée (décrite ci-après).

Gestion déléguée

Comme son nom l'indique, la gestion déléguée permet à un investisseur de confier la gestion de tout ou partie de ses placements financiers à une société de gestion. Les unités de compte notamment sont gérées en gestion déléguée.

Investisseur institutionnel

Un investisseur institutionnel est un organisme collecteur d'épargne. Il peut s'agir d'une banque, d'une compagnie d'assurance, d'un fonds de pension ou d'une caisse de retraite. L'investisseur institutionnel ne détient pas réellement l'argent qu'il place : il agit au nom de ses clients et souscripteurs, par le biais des contrats qu'ils ont souscrits.

Investissements en infrastructures

Les investissements dans des fonds d'infrastructures du groupe MAIF financent à la fois des infrastructures bâties (bâtiments publics d'enseignement, de soins, maisons d'insertion...), des réseaux de mobilité (réseaux ferrés, routes, ports...) ou de transmission (réseaux câblés, relais, serveurs...) et des infrastructures en lien avec le stockage et la production d'énergie).

ISR (Investissement socialement responsable)

Il consiste à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion financière.

Obligations (d'entreprises ou d'États)

Une obligation est un titre de créance émis sur les marchés financiers.

Obligations à vocation sociale (« social bonds »)

Les obligations à vocation sociale sont émises par des États, des collectivités ou des entreprises, pour financer des projets sociaux précis, à destination de populations spécifiques, souvent en lien avec l'éducation, la santé ou le logement.

Pacte mondial des Nations Unies (en anglais : UN Global Compact)

Initiative lancée en 2000 par les Nations Unies. Elle vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable, articulée autour de dix principes universellement reconnus : droits de l'homme, normes internationales du travail, respect de l'environnement et lutte contre la corruption.

Part brune

À l'heure actuelle, il n'existe aucune définition officielle de ce qu'est un investissement exposé aux risques liés à la transition énergétique. Dès lors, MAIF a choisi d'intégrer dans sa part brune les entreprises impliquées dans l'extraction ou la production d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz), ainsi que les infrastructures exploitant des énergies fossiles.

Part ISR

Part des actifs financiers qui répondent aux exigences MAIF en termes de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Part sociale

MAIF intègre dans sa part sociale :

- les investissements dans des obligations sociales et durables, comptabilisées dans la part sociale au prorata de leur part dédiée aux enjeux sociaux ;
- les investissements dans des fonds à thématiques sociale.

Part verte

Investissements finançant des activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique. La MAIF s'appuie sur le référentiel du label français GreenFin pour identifier les investissements qui la composent.

Participations stratégiques

Investissements de long terme au capital d'une entreprise.

RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise ou responsabilité sociale et environnementale)

La RSE est la déclinaison des principes du développement durable dans les entreprises. C'est la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement.

SFDR (Sustainable Finance Disclosures Regulation)

Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit « SFDR » sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence applicables aux acteurs qui commercialisent certains produits d'investissement ou qui prodiguent des conseils sur ces produits. Ces derniers doivent publier des informations institutionnelles relatives aux politiques générales adoptées dans leurs processus de décision d'investissement ou dans la fourniture de leurs conseils ainsi que des informations relatives aux produits, notamment pour ceux d'entre eux qui présentent des caractéristiques extra-financières.

Taxonomie européenne

Le règlement (UE) 2020/852, dit « taxonomie », contraint, à compter de 2022, les grandes entreprises et les acteurs des marchés financiers à être transparents sur la part de leurs activités durables, c'est-à-dire les activités qui ont un impact favorable sur l'environnement selon les critères établis par le règlement.

Transition énergétique et écologique

La transition énergétique désigne le passage d'un système énergétique reposant essentiellement sur l'utilisation des énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (pétrole, charbon, gaz), vers des outils et techniques donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. La transition écologique, quant à elle, vise la minimisation des impacts de l'activité humaine sur l'environnement à travers l'agriculture, le recyclage, etc.

UN PRI (principes pour l'investissement responsable des Nations Unies)

Lancés en 2006 par les Nations Unies, ils incitent les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leur portefeuille, sur la base du volontariat. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement ;
2. Prendre en compte les questions ESG dans leur politique et leurs pratiques d'actionnaires ;
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG ;
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs ;
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité ;
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

Unités de compte

Les unités de compte qui accompagnent les contrats d'assurance vie et d'épargne retraite.

Liens vers les autres politiques de durabilité

Les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement et l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération appliquées par MAIF, ainsi que la déclaration de MAIF VIE relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, sont disponibles sur la page entreprise.maif.fr/investissement-responsable.

MAIF.FR

Retrouvez-nous aussi sur   

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 200 avenue Salvador-Allende
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Entreprise régie par le Code des assurances.

10/2023 - Réalisation : Johanna Candidat pour le Studio de création MAIF.

Crédits photos : ©Atypix/MAIF, ©Edouard Bride/MAIF, ©Jean-Louis Carli/MAIF, ©Eléonore Groux,
©Busà Photography/GettyImages, ©Esch Collection/GettyImages, ©Franz Aberham/GettyImages,
©Halfpoint Images/GettyImages, ©Jerome Genée/GettyImages, ©Saiko3p/GettyImages,
©Sergio Formoso/GettyImages, ©Wera Rodsawang/GettyImages.

